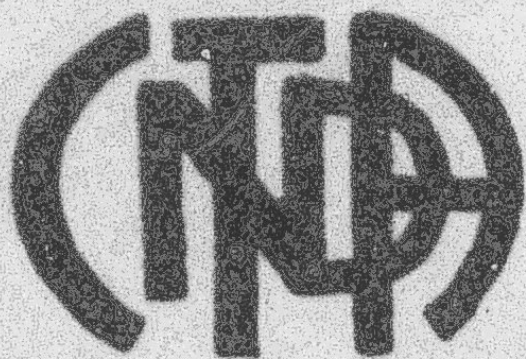




05293

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

PREPARATION DU V^e PLAN

RAPPORT PRE-DEFINITIF

I - RAPPORT

Recommandation présentée à la Bibliothèque
de la Direction E G I H
20, Ave. Abdel Savy - TUNIS

JUIN 1976

CNDA 5293

REPUBLIQUE TUNISIENNE
--
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
--

II-) REPARATION DU V^{ème} PLAN

-
RAPPORT PRE - DEFINITIF

*
--

Documentation appartenant à la Bibliothèque
de la Direction S.G.I.H
30, Rue Alain Savary - TUNIS

JUN 1973

// — SOMMAIRE

— —

	<u>PAGES</u>
I/ - <u>LE CONTENU GLOBAL DU V^e PLAN AGRICOLE</u>	1
II/- <u>LES POLITIQUES AGRICOLES</u>	
- La politique et les actions de conservation des eaux et des sols	11
- La politique et les actions d'hydraulique	21
- La politique et les actions de	
- formation	32
- recherche agronomique	37
- vulgarisation	39
- La politique du crédit agricole	42
- La politique d'apurement foncier et de législation rurale	45
- La politique institutionnelle	53
III/- <u>LES ACTIONS DE PRODUCTION</u>	
- La céréaliculture	58
- L'arboriculture	68
- Les cultures maraichères	83
- Les cultures industrielles	92
- L' élevage	99
- La pêche	110

/ _ E CONTENU GLOBAL

DU

V^e PLAN AGRICOLE

Au cours du IV^e Plan le secteur agricole a été caractérisé essentiellement par une croissance de la valeur ajoutée plus forte que celle prévue (1,6% contre moins 2,1%) due à l'accélération de la production dans les sous-secteurs des céréales, des fruits et de la pêche, et à un degré moindre dans l'élevage et le maraîchage et par une amélioration du taux d'occupation de la main-d'oeuvre agricole consécutive à l'augmentation du volume de la production et sa diversification.

Cependant à ces aspects positifs se superposent des éléments moins favorables qui peuvent empêcher une croissance future soutenue du secteur agricole. Il s'agit notamment de:

- L'exiguïté des moyens alloués à la sauvegarde du patrimoine national et la mobilisation des ressources en eau et en sol.
- L'insuffisance des capacités de formation et de perfectionnement en particulier au niveau des ingénieurs de conception et des agriculteurs.
- La faiblesse des ressources humaines et matérielles allouées à la recherche et l'expérimentation agronomiques.
- L'absence d'une politique de vulgarisation adaptée aux aspirations des agriculteurs et notamment les petits et les moyens.
- L'absence d'une politique institutionnelle dynamique apte à favoriser et consolider la création de structures appelées à réaliser les projets et programmes de développement et à encourager la mise en place de structures professionnelles et de services agricoles.

Compte tenu de ces enseignements et après une analyse de plusieurs stratégies alternatives de développement les objectifs retenus pour le secteur agricole pendant le V^e Plan sont les suivants:

1. Assurer un rythme élevé de croissance de la production agricole de manière à améliorer le niveau d'indépendance alimentaire en produits stratégiques (céréales et produits animaux).
2. Maintenir un rythme soutenu de croissance à long terme du secteur agricole en intensifiant les actions de sauvegarde et mobilisation des ressources naturelles.

3. Contribuer à l'amélioration de l'emploi dans le pays par la création d'emplois permanents dans le sous-secteurs de la pêche et des cultures irriguées et l'amélioration du taux d'occupation de la main d'oeuvre agricole dans les autres sous-secteurs.

Quantitativement, le rythme de croissance de la production agricole devra évoluer compte tenu des fluctuations annuelles à un taux minimum de 3,5 % par an. Dans ces conditions l'indépendance alimentaire sera assurée à concurrence de 100 % pour les céréales, la viande, les oeufs, les légumes, les fruits et l'huile, de 80 % pour les produits laitiers et de 30 % pour le sucre.

L'objectif pour l'emploi est de créer environ 4.000 emplois permanents dans la pêche, 5.000 dans l'élevage moderne, et 10.000 dans les cultures irriguées et de diminuer le taux de sous-emploi par une offre additionnelle d'environ 5 millions de journées de travail dans les autres sous-secteurs.

Au cours du V^e Plan, la valeur de la production agricole passera aux prix de 1972 de 320 MD en 1976 à 400 MD en 1981 conformément au tableau ci-après. Cette évolution s'accompagnera d'une plus grande diversification due à l'importance accrue des cultures maraichères, industrielles, de l'élevage et de la pêche. Le tableau comparatif ci-après fait ressortir ce changement dans la structure de la production entre les années 1972, 1976 et 1981. (en M.D)

	1972		1976		1981		T.de croissan. annuel	
	V	%	V	%	V	%	76/72	81/76
Céréaliculture	51,9	20,2	66,8	20,9	66,7	16,6	6,5	-
Arboriculture	72,4	28,2	76,0	23,8	81,6	20,3	1,2	1,0
Cult. Maraichères	32,3	12,6	40,5	12,7	53,8	13,4	5,8	5,8
Cult. industrielles	1,0	0,4	1,8	0,6	9,6	2,3	6,0	40,0
Légumineuses	4,5	1,8	6,4	2,0	11,5	2,9	9,2	5,8
Fourrages	2,2	0,9	4,5	1,4	7,4	1,8	11,9	10,5
Bois et autres	3,7	1,4	4,6	1,5	5,4	1,3	5,7	3,8
<u>PRODUCTION VEGETALE</u>	<u>168,0</u>	<u>66,5</u>	<u>200,6</u>	<u>62,9</u>	<u>236,0</u>	<u>58,6</u>	<u>4,5</u>	<u>3,3</u>
Elevage	80,2	31,2	106,0	33,2	146,5	36,4	7,3	6,6
Pêche	8,5	3,3	12,5	3,9	20,0	5,0	10,7	10,0
<u>PRODUCTION ANIMALE</u>	<u>88,7</u>	<u>34,5</u>	<u>118,5</u>	<u>37,1</u>	<u>166,5</u>	<u>41,4</u>	<u>8,2</u>	<u>7,7</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>256,7</u>	<u>100,0</u>	<u>319,1</u>	<u>100,0</u>	<u>402,5</u>	<u>100,0</u>	<u>5,6</u>	<u>4,7</u>

E EVOLUTION DE LA PRODUCTION VEGETALE
ET ANIMALE AU PRIX AU PRODUCTEUR 1972

Q : QUANTITES

V : EN MILLIONS DE D 72

	PRIX en 1972	UNITES en MILLIONS	1972		1976 (estimé)		1981 (projeté)	
			Q	V	Q	V	Q	V
<u>CEREALICULTURE</u>				<u>51,9</u>		<u>66,8</u>		<u>66,7</u>
Blé dur	48	T	707	33,9	940	45,1	900	43,2
Blé tendre	43	T	258	11,1	210	9,0	250	10,8
Autres céréales	-	T	245	6,9	450	12,7	450	12,7
<u>LEGUMINEUSES</u>	80	T	56	<u>4,5</u>	80	<u>6,4</u>	144	<u>11,5</u>
<u>CULTURES INDUSTRIELLES</u>				<u>1,0</u>		<u>1,8</u>		<u>-5,6</u>
Bettorave	9,5	T	31	0,6	66	0,6	400	3,8
Autres produits	-	T	3	0,4	9	1,2	50	5,8
<u>ARBORICULTURE</u>				<u>72,4</u>		<u>76,0</u>		<u>81,6</u>
Olives à huile	47	T	900	42,3	800	37,6	730	34,3
Agrumes	53	T	120	6,4	162	8,6	200	10,6
Raisins	41	T	162	7,3	180	8,2	186	8,6
Amandes	284	T	15	4,3	26	7,4	35	9,9
Dattes	112	T	42	4,7	45	5,0	66	7,3
Autres fruits	-	T	88	7,4	101	9,2	122	10,9
<u>CULTURES MARAICHIERES</u>				<u>32,3</u>		<u>40,5</u>		<u>53,8</u>
Pommes de terre	37	T	99	3,7	106	3,9	186	6,9
Tomates	30	T	173	5,2	292	8,8	370	11,1
Piments	72	T	84	6,1	115	8,3	150	10,8
Melons, pastèques	38	T	152	6,2	218	8,3	273	10,4
Autres légumes	-	T	270	11,1	279	11,2	359	14,6
<u>FOURRAGES</u>								
Cultivés	8	10 ³ UF	271	<u>2,2</u>	560	<u>4,5</u>	922	<u>7,4</u>
Naturels	p.m	"	1.920	-	2.360	-	2.544	-
<u>BOIS</u>				<u>3,1</u>		<u>3,8</u>		<u>4,4</u>
Industriel	8	m ³	10	0,1	70	0,6	130	1,0
De feu	1,5	m ³	1.950	3,0	2.150	3,2	2.260	3,4
Traditionnel	p.m	m ³	2.000	-	2.000	-	2.000	-
<u>AUTRES VEGETAUX (alfa, liège)</u>	-	T	104	<u>0,6</u>	131	<u>0,8</u>	119	<u>1,0</u>
<u>SOUS-TOTAL VEGETAL :</u>				168,0		200,6		236,0

(SUITE)

	PRIX en 1972	UNITES en MILLIONS	1972		1976 (estimé)		(1981 projeté)	
			Q	V	Q	V	Q	V
<u>ELEVAGE</u>				<u>80,2</u>		<u>106,0</u>		<u>146,5</u>
Viande bovine	479	T	43	20,6	56	26,8	76	36,6
Viande ovine	532	T	55	29,3	66	35,0	71	37,7
Viande caprine	452	T	8	3,6	9	4,2	16	7,0
Autres viandes	300	T	4	1,2	29	1,0	52	1,2
Volailles	483	T	17	8,2	4	14,2	4	25,3
Lait	55	T	174	9,6	247	13,6	364	20,0
Œufs	25	10 ³ U	241	6,0	376	9,4	671	16,8
Autres sous-produits	-	T	-	1,7	-	1,8	-	1,9
<u>PECHE</u>				<u>7,5</u>		<u>12,5</u>		<u>20,0</u>
Cotière	318	T	12	3,9	16	5,0	26	8,1
Au chalut	188	T	8	1,5	12	2,3	21	4,0
Au feu	108	T	11	1,1	22	2,4	35	3,7
Lagunaire	420	T	1	0,4	1	0,5	3	1,3
Autres poissons		T	1	0,6	2	2,3	3	2,9
<u>SOUS-TOTAL ANIMAL :</u>				<u>87,7</u>		<u>118,5</u>		<u>166,5</u>
<u>TOTAL PRODUCTION :</u>				<u>255,7</u>		<u>319,1</u>		<u>402,5</u>

La diversification attendue de la production agricole entrainera une demande accrue des moyens de production estimée à 25 % de la valeur de la production en 1981 contre 15 % en 1976. Les besoins en engrais par sous-secteur estimés pour 1981 sont donnés dans le tableau ci-après (en 1 000 T) :

	Ammonitres 33 %	Super 45	Super 16	Potasse
Céréaliculture	70	50	15	-
Arboriculture	40	3	-	10
Cultures Marai.	20	10	10	5
Cult. Industri.	10	5	-	5
Autres	10	2	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>150</u>	<u>70</u>	<u>25</u>	<u>20</u>

Par ailleurs la mise en oeuvre de cette politique de diversification et d'intensification culturelles outre qu'elle répond en priorité, à l'objectif de sécurité alimentaire permet de dégager des surplus pour l'exportation notamment pour l'huile d'olive, le blé dur, les légumes hors saison et à moindre degré les fruits et les poissons.

Le volume des échanges extérieurs pour les principales spéculations se présenterait ainsi en 1981 :

	<u>Unité</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>
Blé	1000 T	270	225
Huile	1000 T	20	80
Vin	1000 HL	-	1000
Agrumes	1000 T	-	40
Légumes(équival. frais)	1000 T	18	95
Poissons	1000 T	-	5

La réalisation des objectifs de production d'emploi et d'amélioration du bilan import-export des produits agricoles est liée aux moyens mis à la disposition du secteur agricole. Ces moyens concernent l'allocation des ressources d'investissement nécessaires et la mise en oeuvre de politiques agricoles adéquates tendant à assurer la croissance à court et long terme du secteur et à améliorer sa productivité.

En ce qui concerne les investissements, ces objectifs exigent pour être atteints, l'allocation d'importantes à cet effet sont évalués à 875 MD dont 11 MD pour la formation et 150 MD pour l'eau potable.

La structure de ces investissements par sous-secteur comparée à celle du IV^e Plan se présente comme suit : (en MD)

	<u>Réalisation IV^e Plan</u>		<u>Prévision V^e Plan</u>	
	<u>Volume</u>	<u>%</u>	<u>Volume</u>	<u>%</u>
<u>1/- AGRICULTURE</u>				
- Forêt et C.E.S.	13,8	6,9	70,6	9,9
- Hydraulique agricole	46,6	23,3	366,5	51,4
- Céréaliculture	58,0	29,4	46,5	6,5
- Arboriculture	23,4	11,7	63,8	8,9
- Cult. Maraichères	2,6	1,3	9,1	1,3
- Cult. Industrielles			5,8	0,7
- Elevage	23,0	11,5	71,0	10,0
- Pêche	18,3	9,1	67,6	9,5
- Divers	13,5	6,8	12,3	1,8
<u>TOTAL</u>	<u>: 200,0</u>	<u>100</u>	<u>713,2</u>	<u>100</u>
<u>2/- FORMATION</u>	<u>3,6</u>		<u>11,5</u>	
<u>3/- EAU POTABLE</u>	<u>43,7</u>		<u>150,0</u>	
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>: 247,3</u>		<u>874,7</u>	

La répartition annuelle des investissements dont le détail figure au tableau ci-joint, est la suivante (en MD) :

<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>TOTAL</u>
157	181	190	183	164	875

II/-) PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU V° PLAN

POUR LE SECTEUR AGRICULTURE - HYDRAULIQUE

URBAINE

en M.D. 1976

	Total V° Plan	Ventilation annuelle				
		1977	1978	1979	1980	1981
I /- AGRICULTURE						
A/ Forêts et CES	70,600	12,880	14,150	14,940	14,810	13,820
B/ Hydraulique rurale	365,390	61,730	70,660	75,960	78,040	80,000
C/ Céréaliculture	46,450	10,910	9,800	9,320	8,130	8,290
D/ Arboriculture	63,820	11,590	11,790	12,840	13,490	14,110
E/ Cultures Maraichères	9,100	1,350	1,720	1,660	2,080	2,290
F/ Cultures Industrielles	5,850	1,050	1,060	1,290	1,040	1,410
G/ Elevage	71,030	17,370	12,720	16,140	11,540	13,260
H/ Peche	67,740	10,060	15,040	16,880	15,490	10,270
I/ Divers (Apurement, Recherche, Etudes et Vulgarisation)	12,290	2,520	2,940	2,430	2,180	2,220
TOTAL AGRICULTURE	713,270	129,450	139,880	151,450	146,800	145,570
II /- FORMATION	11,430	1,940	2,730	2,720	2,750	1,280
III/- HYDRAULIQUE URBAINE	149,940	25,550	38,050	35,000	33,800	16,940
/ TOTAL GENERAL /	874,640	156,950	180,660	169,780	183,360	163,890

II/-) PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU V° PLAN

POUR LE SECTEUR AGRICULTURE - HYDRAULIQUE

URBAINE

en M.D. 1976

	Total V° Plan	Ventilation annuelle				
		1977	1978	1979	1980	1981
<u>I /- AGRICULTURE</u>						
A/ Forêts et CES	70,600	12,680	14,150	14,940	14,810	13,820
B/ Hydraulique rurale	355,390	61,730	70,660	75,960	78,040	80,000
C/ Céréaliculture	46,450	10,910	9,830	9,320	8,130	8,290
D/ Arboriculture	53,820	11,590	11,790	12,840	13,490	14,110
E/ Cultures Maraichères	9,100	1,350	1,720	1,660	2,090	2,290
F/ Cultures Industrielles	5,850	1,050	1,060	1,290	1,040	1,410
G/ Elevage	71,030	17,370	12,720	16,140	11,540	13,260
H/ Peche	67,740	10,060	15,040	16,880	15,490	10,270
I/ Divers (Apurement, Recherche, Etudes et Vulgarisation)	12,290	2,520	2,940	2,430	2,160	2,220
<u>TOTAL AGRICULTURE</u>	713,270	129,430	139,880	151,460	146,800	145,670
<u>II /- FORMATION</u>	11,430	1,940	2,730	2,720	2,750	1,280
<u>III/- HYDRAULIQUE URBAINE</u>	149,940	25,550	38,050	35,000	33,800	16,940
<u>/ TOTAL GENERAL /</u>	874,640	156,950	180,660	189,780	183,360	153,890

La répartition des investissements par opérateur telle que figurant ci-dessous, fait apparaître l'importance de l'Administration comme agent investisseur avec 453 MD et 62 % des investissements agricoles hors eau potable contre 45 % au cours du IV^e Plan, suivi par le secteur privé avec 175 MD et 25 % contre 50 % au cours du IV^e Plan. Ce dernier aura recours aux dotations budgétaires à travers notamment le FOSDA pour réaliser ses investissements.

S/SECTEUR	ADMINIS- TRATION	E. PUB- LIQUES	E. PRIVEES	TOTAL
Forêt et C.E.S	66,3	-	4,3	70,6
Hydraulique Agricoles	309,4	41,6	15,5	366,5
Céréaliculture	0,4	11,8	34,3	46,5
Arboriculture	0,9	6,9	56,0	63,8
Cultures maraîchères	0,2	0,6	8,3	9,1
Cultures industrielles	0,2	2,1	3,5	5,8
Élevage	7,8	26,2	37,0	71,0
Pêche	46,3	5,8	15,5	67,6
Autres	22,3	1,5	-	23,8
<u>TOTAL AGRICULTURE ET FORMATION</u>	<u>453,8</u>	<u>96,5</u>	<u>174,4</u>	<u>724,7</u>
<u>%</u>	<u>62 %</u>	<u>13 %</u>	<u>25 %</u>	
<u>EAU POTABLE</u>	-	<u>150,0</u>	-	<u>150,0</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>453,0</u>	<u>247,0</u>	<u>175</u>	<u>875</u>
<u>ARRONDI (en M.D)</u>				

II) LES POLITIQUES AGRICOLES

- La politique et les actions de conservation des eaux et des sols
- La politique et les actions d'hydraulique
- La politique et les actions de formation, de recherche agronomique et de vulgarisation
- La politique du crédit agricole
- La politique d'apurement foncier et de législation rurale
- La politique institutionnelle

LA POLITIQUE ET LES ACTIONS DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS

I. LA POLITIQUE FORESTIERE ET DE CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS

La politique forestière, notamment dans notre pays ne peut reposer sur des stratégies de développement à court terme. Aussi cette politique a-t-elle été conçue, pour le V^o Plan, dans le cadre d'un plan Directeur, en cours d'élaboration, couvrant le dernier quart du XX^e siècle.

Pour la définir, il convient de se baser sur les principales constatations suivantes:

1. Les sols tunisiens sont soumis à une très forte dégradation.

2. Les forêts, ultime réserve de protection du pays subit une surexploitation depuis plusieurs décades, résultant notamment, de la pression d'une population de plus de 700.000 personnes dont les besoins dépassent de loin les ressources du domaine forestier.

3. La priorité donnée jusqu'ici à la réalisation de programmes sociaux (lutte contre le chômage en particulier) a ôté aux actions entreprises en matière de sauvegarde du patrimoine national, une large part de leur efficacité.

4. L'insuffisance des moyens financier et institutionnel mis à la disposition de la Direction des Forêts, ne lui a pas permis d'entreprendre une action d'envergure en matière de C.E.S. notamment.

Partant de ces constatations, la stratégie à adopter pour le V^o Plan sera articulée autour des principes directeurs suivants:

a. Choix des zones d'intervention prioritaire, au niveau des bassins versants, en tenant compte du degré d'érosion existant et potentiel, et de l'importance de l'infrastructure socio-économique à protéger (terres agricoles, en sec ou irriguées, agglomérations, barrages, routes, voies ferrées etc. ...).

b. Concentration et intégration des actions forestières et de C.E.S. Il s'agit d'entreprendre, à partir du domaine forestier en s'étendant progressivement sur les terres situées à son aval, les actions de protection et de conservation qu'appelle l'état de chaque bassin versant prioritaire.

c. Intégration des actions de C.E.S. avec les actions de développement agricole, dans le cadre de projet de développement rural. Plus particulièrement, pour les populations vivant sur le domaine forestier, il s'agit de les regrouper dans les villages forestiers implantés au milieu d'une zone aménagée pour leur offrir des conditions de vie et de revenu qui sauvegardent les ressources forestières.

d. Augmentation de la motivation des agriculteurs à participer aux travaux de C.E.S. et de reboisement par l'intensification de la vulgarisation des techniques anti-érosives à utiliser, par l'octroi de subvention pour compenser la perte de jouissance partielle ou définitive des terres traitées et par la subordination de l'octroi des crédits d'investissements agricoles à l'exécution des travaux de C.E.S. qui s'avéreraient indispensables.

e. Mise en oeuvre de mesures préventives diverses de lutte contre l'érosion dont les principales intéressent, l'assainissement de la situation foncière des terres soumises au régime forestier, la substitution des combustibles ligneux par d'autres formes de combustibles et la création des pâturages améliorés pour diminuer la pression occasionnée par le surpâturage.

f. Mise à la disposition de la Direction des Forêts de moyens financier et institutionnel suffisants pour faire face à l'ampleur et à l'urgence des travaux. L'enveloppe retenue pour le V^e Plan, qui s'élève à 70 MD , apparaît comme un minimum. Cependant sa réalisation implique, outre les diverses mesures mentionnées ci-dessus, une restructuration de la Direction des Forêts par la création d'Offices Régionaux pour la réalisation des programmes forestiers et de C.E.S. tout en maintenant à cette Direction ses pouvoirs en matière de politique forestière, d'études générales et de tutelle sur les dits Offices.

- Etudes d'aménagement (200.000 ha de forêts, 300.000 ha de nappes de romarin, 50.000 ha de nappes alfatières, 120.000 ha de maquis dans le Nord, 500.000 ha de parcours et 450.000 ha de C.E.S.).

- Etudes relatives au gemmage du pin d'Alep.

3. Le renforcement des moyens d'intervention

Outre les actions d'ordre législatif et institutionnel déjà mentionnées, la réalisation des objectifs de protection et de production nécessite le renforcement du matériel roulant de la Direction des Forêts pour un montant de 5 MD, l'équipement du Centre Régional de production de semences et graines forestières et pastorales pour 0,5 MD ainsi que le recrutement des cadres selon le calendrier ci-joint:

Grade	Effec- tifs exis- tants	Techniciens à recruter					Total général
		1977	1978	1979	1980	1981	
						77/81	
Ingénieurs de con- ception	21	1	3	3	3	4	14
Ingénieurs des Travaux	27	8	8	6	6	5	33
Ingénieurs Adjoints	61	15	18	17	17	17	84
Adjoints Techniques	306	15	30	30	30	30	135

A signaler que ces besoins importants seront en partie couverts grâce à la création d'une Ecole des Forêts et qu'une partie de ce personnel sera utilisée pour la mise en place des cellules de vulgarisation à l'échelle centrale et régionale.

4. Les travaux de protection

4.1. La conservation des eaux et des sols portera sur 172.000 ha, dont 6.500 ha par les moyens des agriculteurs, selon le calendrier ci-après:

	1977	1978	1979	1980	1981	Total
ID/Forêts	27.000	30.000	35.000	36.000	37.500	165.500
Privés	1.100	1.200	1.300	1.400	1.500	6.500
Total	28.100	31.200	36.300	37.400	39.000	172.000

Le traitement sera réalisé dans les bassins versants des zones d'interventions prioritaires. Il est prévu en outre la sauvegarde des ouvrages existants (tabias et jessours) sur 98.000 ha ainsi que la construction de 7 lacs collinaires.

4.2. Les autres actions de protection intéressent essentiellement:

- La lutte contre l'envahissement des sables dans les oasis par la confection de 760 km de tabias et leur rehaussement sur 1.750 km.
- La fixation par des reboisements forestiers de 9.700 ha de dunes.
- La protection de 90.000 ha de périmètres irrigués par l'installation de brise-vents sur l'équivalent plein de 4.500 ha.
- La protection des forêts contre les incendies par l'ouverture de 750 km. de pare-feux et l'entretien de 5.400 km., la construction de 100 postes forestiers, le réaménagement de 140 autres et l'équipement de deux brigades de sapeurs pompiers.
- La protection des forêts contre les parasites, sur 100.000 ha
- La sauvegarde de la nature et de l'environnement par la protection des espèces de faune et de flore en voie de disparition, l'extension du parc national de Bou Hedma et la création de 3 autres, l'extension de 4 réserves de faunes existantes et la protection des zones humides qui servent de lieux de repos et de nidification aux oiseaux d'eau.

5. Les travaux de reboisement et d'infrastructure forestière

Les travaux de reboisement porteront sur 57.500 ha ventilés comme suit (en ha):

	D/Forêts	Privés	Total
Fixation de dunes	9.700	-	9.700
Brise-vents	-	4.500	4.500
Autres reboisements	32.700	10.000	42.700
Forêts récréatives	600	-	600
Total	43.000	14.500	57.500

Le traitement sera réalisé dans les bassins versants des zones d'interventions prioritaires. Il est prévu en outre la sauvegarde des ouvrages existants (tabias et jessours) sur 98.000 ha ainsi que la construction de 7 lacs collinaires.

4.2. Les autres actions de protection intéressent essentiellement:

- La lutte contre l'envahissement des sables dans les oasis par la confection de 760 km de tabias et leur rehaussement sur 1.750 km.
- La fixation par des reboisements forestiers de 9.700 ha de dunes.
- La protection de 90.000 ha de périmètres irrigués par l'installation de brise-vents sur l'équivalent plein de 4.500 ha.
- La protection des forêts contre les incendies par l'ouverture de 750 km. de pare-feux et l'entretien de 5.400 km., la construction de 100 postes forestiers, le réaménagement de 140 autres et l'équipement de deux brigades de sapeurs pompiers.
- La protection des forêts contre les parasites, sur 100.000 ha
- La sauvegarde de la nature et de l'environnement par la protection des espèces de faune et de flore en voie de disparition, l'extension du parc national de Bou Hedma et la création de 3 autres, l'extension de 4 réserves de faunes existantes et la protection des zones humides qui servent de lieux de repos et de nidification aux oiseaux d'eau.

5. Les travaux de reboisement et d'infrastructure forestière

Les travaux de reboisement porteront sur 57.500 ha ventilés comme suit (en ha):

	D/Forêts	Privés	Total
Fixation de dunes	9.700	-	9.700
Brise-vents	-	4.500	4.500
Autres reboisements	32.700	10.000	42.700
Forêts récréatives	600	-	600
Total	43.000	14.500	57.500

Le calendrier de réalisation se présente ainsi:

	1977	1978	1979	1980	1981	Total
Fixation des dunes	1.900	1.900	1.900	2.000	2.000	9.700
Brise-vents	500	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500
Autres reboisements	(5.400)	(7.600)	(8.800)	(10.000)	(10.900)	(42.700)
D/Forêts	5.400	6.100	6.800	7.000	7.400	32.700
Privés	-	1.500	2.000	3.000	3.500	10.000
Forêts récréatives	130	135	135	100	100	500

Il est prévu en outre l'installation de 7.200 ha de prairies permanentes et 31.000 ha de plantations pastorales dans les parcours qui feront l'objet d'aménagement de parcellaires sur près de 300.000 ha.

Les travaux d'infrastructure porteront sur l'ouverture de 1.600 km de pistes, l'empierrement de 27 km et l'entretien de 10.000 km.

6. La création de villages forestiers

La population forestière, qui compte 120.000 familles, vit dans des conditions précaires (habitat dispersé et vétuste, faible taux de scolarisation, et taux élevé de sous-emploi) et dispose de revenus très faibles (exiguïté des terres disponibles et caractère extensif des techniques utilisées). Néanmoins l'importance de cette population compromet l'existence du patrimoine forestier. La création de villages forestiers conçus dans un cadre de développement intégré, constitue l'action principale pour améliorer le sort de ces populations tout en promouvant une exploitation rationnelle de l'espace forestier. Il est prévu dans le cadre du V^o Plan, la création de 30 de ces villages, répartis comme suit:

Gouvernorat	Villages	Logements
Bizerte	3	300
Béja	5	500
Jendouba	7	700
Le Kef	4	400
Siliana	3	300
Kasserine	5	500
Kairouan	3	300
Totaux	30	3.000

III. LES OBJECTIFS DE PRODUCTION ^{1/}

Ils sont les suivants:

Q: (en 1.000)
V: (en 1.000 D 1972)

	Unité	Prix en 1972	1976		1981	
			Q	V	Q	V
Bois d'oeuvre et d'industrie	m ³	8	70	560	130	11.040
Bois de feu des forêts domaniales	m ³	1,5		980		11.140
- exploitations normales			150		260	
- prélèvement par les usagers			500		500	
Bois de feu, hors forêts domaniales	m ³	1,5	1.500	12.250	1.500	12.250
Liège						
- récolte normale	T	33	8.500	300	8.400	290
- ramassage	T	6	2.000		2.000	
Alfa	T	5	170.000	350	165.000	325
Produits secondaires						
- romarin	T	2	140.000	80	140.000	80
- bruyère	T	40	700	30	700	30
- palmier-nain	T	7,5	300		350	
Production cynégétique	T	500	400	200	450	220
Total				4.750		5.375

- Bois d'oeuvre et d'industrie: L'essentiel de nos besoins en bois de menuiserie et d'ébénisterie (bois d'oeuvre de grosses dimensions) continuera à être couvert par des importations (75% de la consommation au lieu de 90% actuellement). En ce qui concerne le bois de trituration pour la fabrication des panneaux de particules, il convient de signaler que la production nationale dépassera la capacité de transformation de l'usine de panneaux de particules existante.

^{1/} Les fourrages sont inclus dans le sous-secteur Elevage.

- Bois de service à usage agricole: Les besoins en perches, piquets de clôture et tuteurs vont continuer à s'accroître à raison de l'extension des périmètres irrigués et des prairies artificielles et du développement des parcours naturels aménagés. Ces besoins seront entièrement couverts par la production nationale.

- Bois de feu: Les bois de feu produits actuellement dans les forêts domaniales ainsi que ceux provenant régulièrement des secteurs agricoles (taille et régénération des oliviers, taille des vignes et des arbres fruitiers, exploitations des brise-vents, etc...) et industriel (chute de scierie, menuiserie, grignons d'olives épuisés) ne couvrent que la moitié des besoins actuels en combustibles ligneux. L'autre moitié (1.200.000 tonnes) fera l'objet de prélèvements directs sur le capital en bois de la Tunisie. Incompatible avec le maintien des forêts et de la couverture végétale existante, ces besoins doivent être couverts de plus en plus par les combustibles non ligneux.

- Liège: L'objectif est le maintien de la production actuelle qui, lorsqu'elle est totalement transformée dans le pays, arrive à faire fonctionner les usines existantes.

Les objectifs de production sus-visés seront facilités par la réalisation d'un programme d'aménagement parcellaire portant sur 14.500 ha de forêts et 40.000 ha de maquis.

- Alfa: Pour assurer le fonctionnement de l'usine de pâte à papier de Kasserine, la production d'alfa sera maintenue à son niveau actuel grâce à l'aménagement des nappes et aux résultats de recherches à entreprendre dans le cadre du V^e Plan. A cet effet, il est prévu la mise en oeuvre des plans d'aménagement des nappes alfatières dans les gouvernorats de Kasserine, Gafsa et Sidi Bouzid (390.000 ha) ainsi que le parcellaire et l'aménagement des nappes de Kairouan et de Sfax (54.000 ha).

Toutefois, il y a lieu de souligner que le maintien d'une production constante dépend principalement de la capacité d'assurer la pérennité du patrimoine alfatier, qui subit notamment la pression conjuguée de l'extension de la céréaliculture et du surpâturage.

- Production cynégétique: L'augmentation du niveau de vie de la population a entraîné un développement de la chasse sportive qui s'est traduite par une augmentation de nombre de chasseurs inscrits. Aussi il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et développer la faune cynégétique. Il est prévu, par ailleurs, l'augmentation de la production cynégétique par le renforcement de l'équipement des deux Centres d'Elevage de gibier existants (à Dar-Chichou et Mraïssa au Cap-Bon) et des moyens nécessaires pour la lutte contre le braconnage.

- Développement de la production non sylvicole du domaine forestier:

Il est prévu l'aménagement rationnel du maquis du Nord et des nappes de romarin, étant donné leur usage multiple (production fourragère, protection du sol contre l'érosion, ressources mellifères, plantes aromatiques, combustibles ligneux et refuge pour la faune cynégétique). Cet aménagement nécessitera un parcellaire du maquis sur 40.000 ha, et des nappes de romarin sur 90.000 ha.

Compte tenu de l'état actuel des nappes de romarin, la production mobilisable ne dépassera pas 40.000 T par an. Les quantités mobilisables de souches de bruyère et de palmier-nain demeureront constantes.

IV. LES INVESTISSEMENTS

Le programme d'investissements retenu pour le V^o Plan s'élève à 70,6 MD.

Par type d'action, le programme ainsi:

Recherche	0,710	1.0
Etudes	1,320	1.9
Semences et graines	0,460	0.6
Equipement et construction	7,580	10.8
Travaux	(57,430)	
- dont CES	24,820	35.1
- Autres protections	3,360	4.8
- Plantation et infrastructure	22,420	31.8
- Espèces pastorales	6,830	9.6
Divers	3,090	4.4
Total Agriculture	70,590	100
Villages forestiers	8,130	

Par opérateur, le programme sera réalisé par:

<u>Administration</u>		
Direction des Forêts	64,360	91.2
INRF	0,710	1.0
Régie d'exploitation forestière	1,250	1.8
<u>Privés</u>	<u>4,270</u>	<u>6.0</u>
Total Agriculture	70,590	100
<u>Conseils de gouvernorats</u>	8,130	

Par sources de financement: le programme se répartit ainsi:

Titre II - Budget	66,320	94.0
FOSDA	3,870	5.5
Autofinancement privé	0,400	0.5
Total	<u>70,590</u>	<u>100</u>
Développement rural	8,130	

L'impact du programme d'investissement sur l'emploi se concrétise par une demande annuelle de près de 14 millions de journées de travail ventilées comme suit:

- Besoin pour les travaux forestiers et CES:	9,780 millions	
- Besoin pour les autres actions de la Direction des Forêts	: 0,450	"
- Besoin pour assurer la production forestière	: 3,810	"
Total	<u>14,040</u>	

Une telle demande contribuera moyennant une bonne planification des travaux, à diminuer le sous-emploi saisonnier de la main-d'oeuvre agricole.

LA POLITIQUE ET LES ACTIONS D'HYDRAULIQUE

1. La politique de mobilisation des eaux

La mobilisation progressive et planifiée des ressources hydrauliques du pays constitue un élément central de la stratégie du développement socio-économique du pays. Elle permet en effet:

1. De satisfaire aux besoins en eau potable, tant des zones urbaines ^{que} rurales, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population.

2. De développer les cultures irriguées permettant une agriculture productive indépendante des aléas climatiques et génératrice d'emplois stables et rémunérateurs.

Quantitativement les objectifs assignés au secteur hydraulique en 1981 sont les suivants:

1. Porter de 140 à 180 Millions de m³ les volumes consacrés à l'eau potable permettant de faire passer la population branchée de 1.566.000 en 1975 à 2.750.000 en 1981.

2. Assurer la sauvegarde et la réhabilitation des périmètres irrigués sur 37.500 ha.

3. Assurer l'équipement de 70.000 ha de nouveaux périmètres.

4. Assainir les sols sur une superficie de 18.500 ha.

La réalisation de ces objectifs implique la mise en oeuvre d'une stratégie basée essentiellement sur les éléments suivants:

Au niveau amont de la mobilisation:

1. La continuation de l'effort entrepris au cours des plans précédents en matière de recherche, d'étude et de contrôle hydrologique, hydrogéologique et pédologique, de manière à parfaire nos connaissances sur les ressources en eau et en sol du pays.

2. Le renforcement des capacités d'études notamment au niveau de la factibilité et des projets d'exécution de manière à s'assurer que toutes les conditions de réussite des projets, tant techniques que socio-économiques, sont réunies.

3. Rechercher et mettre en oeuvre toutes les dispositions technologiques et institutionnelles visant à lutter contre le gaspillage de l'eau et à valoriser au maximum les ressources hydrauliques mobilisées.

Au niveau de la mobilisation:

1. Le renforcement des capacités des organismes d'études et des entreprises de travaux.

2. Le renforcement du secteur industriel et commercial pour assurer l'approvisionnement et l'équipement des entreprises et leur garantir un fonctionnement continu et régulier.

Au niveau de l'exploitation:

1. Accélérer la mise en oeuvre des dispositions de nature à résoudre les problèmes fonciers qui entravent la pleine utilisation des équipements hydrauliques réalisés et n'encouragent pas la création de nouveaux périmètres.

2. Améliorer le niveau général des agriculteurs par:

- l'insertion des techniciens et des ingénieurs dans les circuits de production en leur attribuant les terres.
- le recyclage et l'encadrement des agriculteurs.
- la vulgarisation des technologies et des moyens modernes de production.

3. Motiver et intéresser les agriculteurs par:

- une politique de prix qui protège les agriculteurs contre les aléas des marchés.
- une réforme fiscale qui pénalise les terres équipées pour l'irrigation et peu ou non exploitées.
- une tarification de l'eau d'irrigation qui encourage la production et favorise la lutte contre le gaspillage.

4. Etudier l'extension des offices et des structures appropriées pour l'exploitation des infrastructures hydrauliques et la mise en oeuvre de l'ensemble des actions préconisées ci-dessus.

5. Consentir un important effort d'investissement à la mesure des objectifs fixés et compatibles avec les délais de mobilisation que nécessite la construction des grands ouvrages hydrauliques.

2. Les actions d'hydraulique agricole

Compte tenu de la stratégie et des contraintes directes ainsi analysées, le programme d'action pour le V^o Plan se présente ainsi:

1. La recherche et les études

- En matière de recherche, le CRGR concentrera ses efforts sur 2 thèmes principaux: - l'utilisation des eaux salées et des eaux usées en irrigation et la mise au point de technologie permettant l'économie d'eau. A cet effet il est prévu le renforcement des 5 stations expérimentales existantes et la création d'une nouvelle utilisant les eaux salées du barrage de l'Oued Meliane.

- En matière d'études des ressources en sol, il est prévu notamment de continuer l'inventaire des sols tunisiens sur 1.000.000 ha de manière à couvrir l'ensemble de la superficie agricole utile du pays et disposer d'informations générales sur les vocations et l'occupation des sols.

- L'élaboration d'études pédologiques de détail (1/10.000 et 1/20.000) couvrant près de 68.000 ha et intéressant les programmes de mise en valeur hydro-agricole et d'assainissement. - Le programme de recherches appliquées concernant l'évolution des sols sous irrigation, les relations sol/plante et la dynamique de l'eau et des sels dans le sol.

- L'étude de la géomorphologie dynamique des bassins versants qui feront l'objet de travaux de CES et de protection.

- Pour les ressources en eau, les principales actions concernent la continuation des programmes de recherche et de contrôle des nappes aquifères ainsi que le renforcement des équipements hydro-métriques, pluviométriques et d'annonce de crue de manière à améliorer l'inventaire des eaux et de consolider le système d'annonce des crues.

Dans le domaine des eaux de surface le réseau hydrométrique sera renforcé par la création de nouvelles stations de mesure. Le réseau d'annonce de crues sera étendu aux principaux oueds du pays; 17 nouveaux postes-radio seront installés.

Pour ce qui est des eaux souterraines les travaux de reconnaissance par sondage se poursuivront particulièrement en Tunisie Centrale; 90 sondages au total seront créés à cet effet. Parallèlement le réseau de piézomètres de surveillance sera étendu à la majeure partie

des nappes du pays par la création de 32 piézomètres nouveaux.

Plusieurs études hydrologiques sont programmées pour les besoins des aménagements hydrauliques. Citons en particulier la monographie du Zéroud et du Merguellil ainsi que l'élaboration d'un atlas pluviométrique qui devrait avoir un large ^{champ} d'utilisation dans le pays:

- la continuation du programme de recherche et d'expérimentation portant sur l'amélioration des techniques de mesure (jaugage chimique, débits solides, bassins versants représentatifs) et le développement des techniques de recharge artificielle de nappes (Grombalia- Téboulba- Tataouine et Ababsa-Mednine).

- la consolidation du Centre de calcul pour répondre aux besoins de traitement automatique des informations sur les ressources en eau et leur gestion optimale.

- les principales études de projets sont programmées comme suit:

	!Etude de !planifica- !tion	!Etudes de factibilité! !	!Etudes d'avant projets !et de projets d'exé- ! cution
Plan Directeur des Eaux du Nord	!achevée ! ! !	!1ère tranche achevée ! ! !2ème tranche en cours	!Barrage: terminées !Aménagement des péri- !mètres: fin 77 !programmées V° Plan
Plan Directeur des Eaux de l'extrême Nord et du Cap-Bon Central	!en cours ! !	!programmées V° Plan !fin prévue pour 77 !	!programmées V° Plan !fin 78 !
Plan Directeur des Eaux du Centre	!en cours !	!Barrage Sidi Saad et !périmètre: terminés ! !2ème tranche program- !mée V° Plan	!Barrage: terminées !Périmètre: fin 77 ! !après 81 !
Plan Directeur des Eaux du Sud	!terminée !	!1ère tranche: program- !mée 77	!programmées 77 !
Bou Heurtma: phase I phase II	!terminée !terminée !	!terminée !programmée fin !mars 77	!terminée !programmée fin 77 !
Ghardimaou	!terminée	!terminées	!en cours
Siliana	!	!programmées fin 77	!programmées fin 78
Vallée de l'O.Tessa	!programmée !V° Plan	!programmées V° Plan !	!après 81 !
Plan Directeur d'as- sainissement des plaines du Nord	!terminée ! !	!1ère tranche en cours !fin 77 !2ème tranche fin 80	!en cours fin 77 ! !après 81

Le programme de reconnaissance de sites de barrage sera intensifié et portera sur les sites suivants:

- Tunisie d'extrême Nord
 - Oued Zarga
 - Oued Kébir
 - Divers lacs collinaires
- Tunisie du Nord
 - Oued Barrek
 - Oued Sedjenane
 - Divers sites au Cap Bon
- Tunisie Centrale
 - Oued Zrira
 - Oued Houareb
 - Oued Selja
 - Oued Tamerza
 - Oued Khanghat
 - Oued Lebar
 - Divers lacs collinaires

2. Les travaux d'infrastructure hydro-agricole

Au cours du IV^o Plan les principales réalisations du secteur de l'hydraulique ont concerné l'achèvement des travaux démarrés au cours du III^o Plan et la réalisation d'importantes études rendant possible le démarrage au cours du V^o Plan, de projets de grande envergure tel que Bou Heurtma (phase 2), Plan Directeur des Eaux du Nord (1ère tranche), Sidi Saad etc... . Le IV^o Plan a par ailleurs mis en évidence les hautes performances du secteur privé, qui a réalisé près de 10.000 ha d'irrigation à partir des puits de surface.

L'objectif en ce qui concerne les périmètres irrigués est de réaliser 57.500 ha de périmètres publics nouveaux (dont 4.200 au titre des projets en cours), 15.000 ha de périmètres privés à partir de puits de surface, et d'assurer la sauvegarde ou la réhabilitation de 37.500 ha et d'assainir près de 18.500 ha.

Au terme du V^o Plan, les superficies équipées pour l'irrigation passeront de 144.000 ha en 1976 à 214.500 ha en 1981 et seront ventilées comme suit (en ha):

	Situation 1972	Situation 1976	Réalisation V ^o Plan	Situation 1981
P.P.I.	44.500	59.000	57.500	116.500
Périmètres privés	75.500	85.000	13.000	98.000
Total (ha)	120.000	144.000	70.500	214.500

Le détail par zone et par opérateur pour les périmètres publics équipés pour l'irrigation est consigné au tableau ci-dessous (en ha):

	Opérateurs	Situat. 1972	Situat. 1976	Réalisat. V ^o Plan	Situat. 1981
<u>Nord</u>					
Basse Vallée Medjerda	OMVVM	21.326	28.589	4.696	33.285
Badrouna	EGTH	3.200	3.200	-	3.200
Bou Heurtma Phase I	"	-	3.600	-	3.600
Phase II	"	-	-	15.000	15.000
Lakhmès	"	1.200	1.200	-	1.200
extension	"	-	-	1.500	1.500
Siliana Gaafour	"	-	-	3.000	3.000
Nabeul	"	885	1.509	-	1.509
Lebna	"	-	-	700	700
Abid	"	-	-	600	600
Ouchtata	"	260	260	-	260
Hammam Bourguiba	"	67	67	-	67
Plan Directeur des					
Eaux du Nord 1 ^è tranche	OMVVM	-	-	8.600	8.600
Ghardimaou	OPIJ	-	-	5.000	5.000
Miliane	EGTH	-	-	500	500
Tabarka Mekna	"	-	-	3.000	3.000
Bajer	"	-	-	2.000	2.000
Nefza	"	-	-	3.000	3.000
Kalaa Khasta	G.R.	-	-	100	100
<u>S/Total Nord</u>		26.938	38.425	47.696	86.121

(suite)

	Opérateurs	Situat. 1972	Situat. 1976	Réalisat. V° Plan	Situat. 1981
Centre et Sud					
Projet Tunisie Centrale	G.R.	14.385	14.385	-	14.385
Projet pilote développement intégré Tunisie Centrale	OMVVM	-	-	667	667
Sousse (hors Nebhana)	G.R.	1.167	1.167	-	1.167
Sfax	G.R.	327	327	-	327
Nebhana	EGTH	1.800	4.460	700	5.160
Oum Laksab	G.R.	-	-	100	100
Ain Hédra	G.R.	-	-	210	210
Sidi Saad	EGTH	-	-	4.000	4.000
Chenchou	G.H.	25	425	100	525
Chenoufia	G.R.	-	77	-	- 77
Plan Directeur des Eaux du Sud	G.R.	-	-	4.000	4.000
S/Total Centre/Sud		17.704	20.841	9.877	30.718
TOTAL PPI		44.642	59.266	57.573	116.839

Les programmes de sauvegarde et de réhabilitation, qui intéressent près de 40.000 ha, se répartissent ainsi (en ha):

	Réalisation IV° Plan	Prévision V° Plan
Nord		
Sauvegarde des agrumes du Cap Bon(1)	1.850	-
Sauvegarde des agrumes du Cap Bon (PDEN)	-	6.000
Réhabilitation OMVVM	-	9.000
S/Total Nord	1.850	15.000
Centre et Sud		
Sauvegarde oasis du Sud	530	-
Kélibia Mansourah		570
Oued Derb		250
Plan Directeur Eaux Sud 1° tranche Réalisation		12.500
OMVVM/PPI		10.500
OMVVM/Fritissa		200
Oued Derb		750
S/Total Centre et Sud		24.830
TOTAL	2.380	39.830

Les programmes d'assainissement qui portent sur 18.600 ha se ventilent par région comme suit (en ha):

Gouvernorat	Réalisation IV ^o Plan	Prévision V ^o Plan		
		en cours	nouveaux	Total
Tunis	-	-	900	900
Bizerte	1.000	2.000	3.000	5.000
Nabeul	-	-	500	500
Béja	-	-	500	500
Jendouba	-	2.000	1.500	3.500
Le Kef	1.700	1.500	2.550	4.050
Siliana	-	3.000	1.050	4.050
Monastir	-	100	-	100
Total	2.700	8.600	10.000	18.600

Les objectifs de production dans le secteur irrigué tels qu'identifiés pour l'horizon 1981 nécessitent la mise en culture d'une superficie d'environ 170.000 ha repartis comme suit (en ha, physiques):

Maraîchage	65.000
Cultures fourragères	40.000
Cultures industrielles	15.000
Arboriculture et divers	50.000

Ces besoins impliquent la mise en culture de l'ensemble des périmètres équipés en 1976 soit 144.000 ha, et la mise en culture de 26.000 ha soit près de 40% des nouveaux périmètres, correspondant à 13.000 ha de périmètres privés, et 13.000 ha de périmètres publics (soit 23% des nouveaux PPI). Cet objectif de mise en culture sur les PPI est réalisable eu égard aux différentes mesures de politique prévues et notamment sur le plan des institutions.

3. L'eau potable

Durant le V^o Plan la SONEDE poursuivra les actions tendant à:

- Elargir son secteur de desserte par la prise en charge de nouvelles localités.
- Augmenter le nombre d'abonnés tout en satisfaisant les besoins des consommateurs.

Ces actions nécessitent la mobilisation de nouvelles ressources en eau notamment pour les régions de Tunis - Cap Bon - Bizerte et du Sahel pour lesquelles les ressources actuelles ne permettent d'assurer les besoins qu'à l'horizon 1981 et le renforcement des réseaux de distribution qui s'avèrent insuffisants pour satisfaire la demande croissante.

Pour le secteur urbain, il s'agira de:

- Améliorer le taux de desserte en réalisant 35.000 branchements et 500 km d'extension par an.
- Améliorer les réseaux de distribution sur la base des plans directeurs (33 localités).
- Palier au déficit des ressources notamment par la création de nouvelles infrastructures, en relation avec le plan Directeur des Eaux du Nord.
- Poursuivre le programme des centres à améliorer.

Pour le secteur rural, il s'agira d'assurer la prise en charge de 127 centres ruraux dont 49 centres déjà programmés pour le IV^o Plan.

L'ensemble de ces actions permettront à l'horizon 1981 d'alimenter à partir des réseaux de la SONEDE 4 millions habitants 64% de la population totale. Sur ces 4 millions, 2.750.000 habitants seront branchés ce qui correspond à un taux de desserte de 68%.

Le volume qui sera consommé en 1981 sera de l'ordre de 140.000.000 m³.

4. Les investissements

a) l'hydraulique rurale

Le programme des actions, dont la liste figure au tableau II en annexe, s'élève à 366 MD.

Par action: la ventilation ci-dessous montre l'importance des investissements dans les périmètres publics irrigués (316 MD) comparés à ceux pour les périmètres privés (16 MD).

<u>TOTAL</u>	<u>366.390</u>	<u>100</u>
Recherche	320	-
Etudes	8.710	2.4
Equipement	20.000	5.5
Travaux	337.360	92.1
dont périmètres publics irrigués	- 316.080	86.3
(dont sauvegarde)	(3.780)	(1.0)
périmètres privés	- 15.500	4.2
assainissement agricole	- 5.780	1.6

Par degré de maturité: cette classification fait apparaître l'importance des projets en cours (16%), des projets prêts à démarrer (35%) et ceux dont les études sont assez avancées (39%).

A	57.620	15.7
B	129.860	35.4
C	143.420	39.2
D	35.490	9.7
<u>Total</u>	<u>366.390</u>	<u>100</u>

Par opérateur: le volume des investissements se ventile comme suit:

<u>Administration</u>	<u>(309.270)</u>	<u>(84.5)</u>
DRES	5.080	1.5
CRGR	320	-
EGTH	244.060	66.7
G.R.	59.810	16.3
<u>Entreprises publiques</u>	<u>(41.620)</u>	<u>(11.3)</u>
OMVVM	32.220	8.8
OMIVAN	400	-
OPPIJ	9.000	2.5
<u>Privés (FOSDA)</u>	<u>(15.500)</u>	<u>(4.2)</u>
<u>Total</u>	<u>366.390</u>	<u>100</u>

b) l'hydraulique urbaine

Le volume des investissements programmés par la SONEDE s'élève à près de 150 MD, ventilés comme suit par degré de maturité (en MD):

A	48.040	32.0
B	-	-
C	55.400	37.0
D	30.500	20.3
E	16.000	10.7
Total	<u>149.940</u>	<u>100</u>

LA POLITIQUE ET LES ACTIONS DE FORMATION

Au terme du IV^e Plan le système de formation agricole a permis la production de:

240	Ingénieurs
440	Ingénieurs-Adjoints
1.500	Adjoints Techniques
3.500	Ouvriers spécialisés

ainsi que le recyclage de 19.000 agriculteurs.

Cette production n'a pas permis de satisfaire l'ensemble des besoins en cadres supérieurs et moyens du secteur. Inversement, pour les cadres d'exécution au niveau Agent Technique il est constaté une certaine saturation du secteur public et un manque d'intérêt du secteur privé, ce qui a été à l'origine de problèmes de placement pour certains de ces jeunes diplômés. Il en est de même pour les sortants des CFFA; on estime en effet que 40% seulement ont pu trouver un emploi dans l'Agriculture.

Par ailleurs certains profils (hydrauliciens, forestiers et ichtyologues) n'ont pas été formés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des sous-secteurs en question. De plus, l'allocation des cadres formés ne semble pas avoir toujours respecté les priorités entre les sous-secteurs: la recherche, l'élevage et les cultures industrielles ont été en particulier négligés. Enfin, en ce qui concerne le perfectionnement des agriculteurs, l'effort fourni pendant le IV^e Plan représente un faible pourcentage des exploitants agricoles.

Partant de ces constatations et compte tenu des besoins en cadres nécessaires pour réaliser les projets du V^e Plan, les objectifs de production assignés au secteur de la formation sont les suivants:

Cadres du niveau ingénieur	:	720 (dont 163 vétérinaires)
Cadres du niveau ingénieur-adjoint:	1.200	(dont 43 vétérinaires-adjoints)
Adjoints techniques	:	1.700
Ouvriers spécialisés	:	9.400

ainsi que de recycler 25000 agriculteurs.

La répartition par profil et par niveau figure dans le tableau ci-après.

Cet objectif de production implique une restructuration du système de formation qui sera concrétisé au cours du V^o Plan par:

A. Renforcement de l'infrastructure

1. L'entrée en production des institutions ou de sections dont la création a été récemment décidée. Il s'agit de

- L'Ecole Vétérinaire
- des sections de pêche et de Génie Rural au sein de l'INAT
- l'Institut des Régions Arides
- l'Institut supérieur d'Horticulture à Chott Mariem et de l'Institut supérieur du Génie Rural à Medjez El Bab qui vont former des Ingénieurs des travaux respectivement en horticulture et en génie rural et machinisme en plus de la formation des ingénieurs-adjoints.

2. L'élargissement de la formation au niveau ingénieurs des travaux, d'instituts ne formant actuellement que des ingénieurs-adjoints. Il s'agit des Instituts de l'Elevage et des Techniques Economiques.

3. La création d'une Ecole d'Ingénieurs des Eaux et des Forêts.

Par ailleurs, le recyclage fera l'objet d'une attention particulière par:

a. la création du centre de perfectionnement Pédagogique Agricole qui assurera le recyclage de 1.500 enseignants.

b. l'intervention de sept instituts spécialisés, à savoir: régions arides, grandes cultures, olivier, dattés, vigne, betterave et des cultures maraîchères.

En ce qui concerne la formation au niveau - agent technique - il n'est pas prévu la création de nouveaux lycées agricoles: les actions porteront sur les équipements complémentaires des lycées existants afin d'en améliorer l'efficacité.

Enfin la formation professionnelle agricole sera renforcée par la création de 10 nouveaux CFPA portant ainsi leur nombre à 32. Les centres seront utilisés tant pour la formation d'ouvriers spécialisés que pour celle accélérée des agriculteurs.

B. Amélioration de l'efficacité du système

Cette amélioration portera sur le contenu de la formation et sur l'utilisation des cadres.

La qualité des cadres formés sera améliorée par:

- l'intégration systématique des acquis de la recherche dans les programmes de formation.

- l'incorporation dans les tronc communs de nouvelles disciplines jugées fondamentales pour le rôle du technicien dans le développement agricole, à savoir les techniques de gestion des exploitations, la sociologie rurale et les techniques de communication.

Une meilleure utilisation des cadres sera obtenue grâce à une plus grande communication entre les différents utilisateurs et les structures de formation; ce qui implique:

- la décentralisation des procédures d'évaluation des besoins en techniciens.

- la programmation des besoins à moyen terme pour les cadres d'exécution et à long terme pour ceux de conception.

- l'injection de techniciens dans le système de production par des programmes et mesures spéciaux leur permettant de s'établir comme exploitants agricoles. Ces mesures sont explicitées dans le chapitre relatif à la politique visant à améliorer les structures de gestion du secteur agricole.

Pour la réalisation de ces objectifs, un programme d'investissements de 12,5 MD a été inscrit au V^e Plan. Ce programme, détaillé en annexe assuré par la D/ERFC pour 11,6 MD et par la D/ Pêches pour 0,9 MD se ventile comme suit (en MD):

- par type de formation

formation supérieure	7,510	(60,3)
formation secondaire	0,860	(6,9)
recyclage et perfectionnement	1,480	(11,9)
formation professionnelle	<u>2,600</u>	<u>(20,9)</u>
Total	12,450	(100)

- par degré de maturité:

A	8,850	(71,1)
B	-	-
C	2,180	(17,5)
D	0,820	(6,6)
E	0,600	(4,8)
Total	<u>12,450</u>	<u>(100)</u>

Echéancier des cadres formés au cours du V^o Plan

Formation et niveau	Spécialité	Total V ^o Plan	1977	1978	1979	1980	1981
I. Enseignement Supérieur							
1. Vétérinaires	Vétérinaires/ S/Total 1	163	-	15*	18*	70	60
2. Ingénieurs princ.	Economie Rurale	14	5*	4*	5*	-	-
	Agronomie	35	8	10	4	3	10
	Pêche	8	-	2*	2*	2*	2
	Génie Rural	6	-	-	2	2	2
	Autres	20	-	-	-	10	10
	S/Total 2	83	13	16	13	17	24
3. Ingénieurs T.E.	Agriculture	127	10	9	36	36	36
	Pêche	45	10	5	10	10	10
	Génie Rural	44	9	5	10	10	10
	Machinisme	100	-	-	-	50	50
	Horticulture	105	-	-	35	35	35
	Forêts	51	8*	8*	10*	10*	15
	S/Total 3	472	37	27	91	151	156
4. Ingénieurs Adjoints	Statistiques, Planification	81	21	15	15	15	15
	Horticulture	175	35	35	35	35	35
	Elevage	374	54	80	80	80	80
	Machinisme	104	24	20	20	20	20
	Génie Rural	98	18	20	20	20	20
	Pastoralistes	60	-	15	15	15	15
	Forêts	91	11	20	20	20	20
	Gestion	77	17	15	15	15	15
	Comptabilité	70	10	15	15	15	15
	Documentaliste	27	12	15	-	-	-
	Vétérinaires Adj.	43	-	-	13	15	15
	S/Total 4	1.200	202	250	248	250	250
II. Enseignement Sec. (Adj. Techniques)							
		1.695	320	375	490	240	270
III. Enseignement Prof.							
	Ouvriers spéc.	9.425	1.772	1.880	1.910	1.932	1.931
IV. Recyclage et per- fectionnement							
	Perf. Enseignants	1.500	300	300	300	300	300
	Autres recycl.	25.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000

* formation à l'étranger

LA POLITIQUE ET LES ACTIONS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

La recherche agronomique se caractérise actuellement par les principaux éléments suivants :

1. un manque d'organisation qui a été à l'origine d'une dispersion des efforts de recherche et parfois même des chevauchements entre diverses institutions dans leurs activités de recherche.

2. une concentration insuffisante sur les secteurs jugés prioritaires et sur les technologies adaptées aux entreprises agricoles de faible taille.

3. une faiblesse des moyens humains et financiers mis à sa disposition.

En égard à ces éléments, les principales orientations de la politique de recherche agronomique durant le V^e Plan seront les suivantes :

1. une organisation verticale des institutions de recherche qui permettra de concentrer les efforts sur les secteurs prioritaires. Dans ce cadre il sera procédé au renforcement des Instituts spécialisés de recherche existants (INRF, INRV, CRGR, INSTOP et IRA) et à la création de nouveaux instituts (grandes cultures, olivier, betterave, dattes, vigne et cultures maraîchères); étant signalé que l'INRAT concentrera ses efforts sur des thèmes de recherche à caractère horizontal (génétique, physiologie etc...) et multidisciplinaires (assolement, gestion des exploitations, économie et sociologie rurale etc...). La coordination et le suivi des activités de recherche seront assurés par un Conseil Supérieur de la Recherche à créer.

2. une priorité donnée aux technologies qui permettent d'accroître la productivité tout en favorisant la création d'emplois permanents et de préserver les ressources naturelles. La recherche de technologies adaptées aux petites et moyennes entreprises sera favorisée.

3. un renforcement des capacités de recherche et d'expérimentation, qui portera sur l'affectation de nouveaux ingénieurs et techniciens, la consolidation des stations existantes et la création de stations nouvelles dans les zones dépourvues (zones intermédiaires, Nord-Ouest et Sud).

Un programme d'investissements de 7,5 MD (dont 2,5 MD pour l'INRAT) est alloué à cet effet et profitera en particulier à des programmes d'intensification de la recherche dans les domaines de la pêche, des cultures irriguées, de l'élevage, et de l'arboriculture. Le tableau ci-joint résume les actions qui ont été identifiées dans chaque sous-secteur (en MD):

Programme des actions pour le V^o Plan

	Opérateur	Montant (en MD)	Actions
<u>Recherche générale</u>	INRAT	1,000	- milieu - protection des végétaux - économie rurale - biométrie et documentation
<u>Céréaliculture</u>	INRAT/I. Grandes cultures	0,280	- poursuite du programme en cours - 2 stations nouvelles (Nord-Ouest et zones intermédiaires)
<u>Arboriculture</u>		0,810	
Olivier	INRAT/I.Olivier	0,200	- poursuite du programme
Vigne	INRAT/I.Vigne	0,290	- poursuite du programme
Agrumes	INRAT	0,120	- poursuite du programme
Dattier	INRAT/I.Dattier	0,200	- 1 station nouvelles (Tozeur)
<u>Cultures irriguées</u>		0,920	
	INRAT/I.Cultures maraîchères	0,120	- consolidation de 2 stations - création et sous stations
	Offices/INRAT	0,360	- 3 stations existantes
	CRGR	0,320	- 1 station nouvelle
	INRAT/I.Betterave	0,120	
<u>Elevage</u>		0,910	
	INRV	0,690	- 5 nouvelles stations régionales
	INRAT	0,220	- programme en cours
<u>Forêts</u>	INRF	0,710	- programmes en cours et alfa - brise vent et amélioration pastorale - 8 nouvelles stations régionales
<u>Mise en valeur du Sud</u>	IRA	0,400	- cultures dans les oasis - pastoralisme dans les zones arides
<u>Pêche</u>	INSTOP	2,470	- 2 stations nouvelles

LA POLITIQUE ET LES ACTIONS DE VULGARISATION

La vulgarisation durant le IV^e Plan a été caractérisée par les éléments suivants:

a. La multiplicité des structures et organismes s'occupant de l'encadrement des agriculteurs.

b. La multiplicité des méthodes et approches utilisées pour la vulgarisation.

c. Le développement important des moyens mobilisés (plus de 300 ingénieurs, 1.150 agents de niveau moyen, près de 400 voitures et 550 mobylettes).

L'ensemble de ces facteurs ont eu un effet général favorable sur la sensibilisation et l'encadrement des agriculteurs; ils posent cependant un certain nombre de problèmes liés d'une part à la multiplicité des agents au niveau de l'agriculteur, à la nécessité d'harmoniser les différentes actions de vulgarisation et à la synchronisation de ces dernières avec les moyens et services mis à la disposition de l'agriculteur par le Ministère et les organismes de services.

Pour le V^e Plan, les orientations de base sont les suivantes:

a. la vulgarisation de masse a pour objectifs d'une part de sensibiliser de l'ensemble des agriculteurs sur des problèmes, des thèmes ou des technologies importantes et intéressant l'ensemble des actions agricoles et d'autre part de fournir le support technique (documents, moyens audiovisuelsetc...) à la vulgarisation rapprochée.

b. la vulgarisation rapprochée est basée sur le principe d'un vis-à-vis unique de l'agriculteur. ses objectifs comprennent la recherche des solutions technico-économiques au niveau de l'entité intégrée qu'est l'exploitation agricole, la fourniture de paquets technologiques adaptés aux spécificités socio-économiques des exploitants considérés et l'assistance à ces derniers pour avoir accès aux moyens de production et services.

La concrétisation de ce principe fondamental de l'unicité du vis-à-vis de l'agriculteur implique que la vulgarisation rapprochée soit assurée par un corps de vulgarisateurs-animateurs de développement dépendant des CRDA, étant entendu que les Offices de mise en valeur

hydro-agricole et développement rural intégré continueront à assurer ce type d'encadrement dans leurs zones respectives d'intervention. Les instituts spécialisés, offices et groupements, concentreront dorénavant leurs efforts sur la gestion des fermes ou parcelles de démonstration, la fourniture de supports techniques fortement spécialisés et la mobilisation des services (intrants, équipement); ces prestations seront mises à la disposition des agriculteurs à travers les vulgarisateurs-animateurs.

La mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie nécessite:

a. la constitution, à partir des agents des arrondissements de production agricole d'un corps de vulgarisateurs-animateurs de développement, chargé exclusivement des opérations de vulgarisation rapprochée. Ce corps sera organisé en cellules territoriales (une par délégation) composées d'un ingénieur et de 3 à 4 agents. Au niveau du gouvernorat, le CRDA sera assisté d'un ingénieur spécialisé dans l'animation au développement, qui aura pour mission principale, la programmation et la supervision des activités des cellules territoriales.

b. un programme de formation complémentaire de ces cadres en techniques de communication et de gestion des exploitations.

c. la consolidation, au niveau des Directions Techniques notamment celle de la production agricole, la pêche et des forêts, de services de programmation appelés en liaison avec les CRDA à assurer d'une part une bonne adéquation entre les besoins suscités par les actions d'encadrement et les services mobilisables par les organismes spécialisés, et d'autre part le suivi et l'évaluation de ces actions.

d. le renforcement, au niveau central, de la Division de la Vulgarisation et du Recyclage. Les efforts porteront essentiellement sur l'élaboration de matériel de support à la vulgarisation (documents, fiches ...) et la mise en oeuvre des programmes de formation complémentaire et de recyclage.

Au cours du V^o Plan, l'objectif assigné à la vulgarisation est de toucher annuellement 12.000 agriculteurs nouveaux (dont 2.000 par l'intermédiaire des offices de mise en valeur) tout en maintenant le contact avec les agriculteurs déjà touchés.

La réalisation de cet objectif implique:

1. la mise en place de 150 cellules territoriales de vulgarisation (C.T.V.) dont une cinquantaine au sein des offices de mise en valeur.

2. la dotation de ces cellules de moyens humains et financiers adéquats.

Des investissements de près de 9 MD ont été programmés dans ce cadre et sont ventilés par opérateur comme suit:

Opérateurs	Besoins pour le V ^o Plan (MD)	Actions
D/VR	0,310	- renforcement des moyens audio visuels et du recyclage
ID/PA (vulgarisation)	1,760	
	1,310	- renforcement des structures régionales
	0,150	- renforcement des moyens centr.
	0,060	- traitements chimiques
	0,120	- vulgarisation animale
	0,120	- administration des projets de crédit supervisé dans la céréaliculture
ID/Forêts	p.m.	- vulgarisation en matière de forestation et de CES
D/Pêches	0,330	- renforcement des structures de vulgarisation
OEP	4,100	
	0,940	- création d'agences régionales
	0,910	- fermes pilotes
	2,250	- autres projets de vulgarisation
IONH (I. Olivier)	0,340	
	0,260	- projet FAO/SIDA
	0,080	- régénération des oliviers séniles et destruction du chiendent
PAM-482 et PNUD-325	0,200 ⁽¹⁾	
O.VIN (I. Vigne)	0,170	- administration du projet: reconversion du vignoble
GLAF	0,250	- vulgarisation dans les zones agricoles
GIL (I.C.maraîchères)	0,200	- vulgarisation dans les zones maraîchères hors OMVVM
GID (I. Dattier)	0,120	- vulgarisation dans les zones du palmier-dattier
Institut de la Betterave	0,180	- vulgarisation des cultures industrielles (betterave)
RNTA	0,020	- vulgarisation dans les zones de culture du tabac
Office de mise en valeur	0,860	
	0,360	- cultures sous serres
	0,500	- divers projets de vulgarisation en coopération et autres

(1) estimation des équipements sur les allocations du titre II.

LA POLITIQUE DU CREDIT AGRICOLE

Au cours du IV^e Plan, le crédit agricole a contribué au financement des investissements à concurrence de 44,5 MD correspondant à 82% des prévisions initiales et 23% du montant global des investissements réalisés dans le secteur agricole. Néanmoins le crédit agricole reste handicapé par un certain nombre de contraintes dont les principales sont les suivantes:

1) la multiplicité des organismes chargés de la distribution du crédit agricole. En effet, les opérateurs comprennent les institutions financières, en particulier BNT et CLCM, les Offices (OC, ONH, OTD, OMVVM/PPI, OEP ...) et les collectivités locales (Conseils de gouvernement) sans parler du crédit non institutionnel.

2) la faiblesse, dans les sources de financement, de la part occupée par les banques (1,7 MD réalisés contre 11 prévus soit 17%).

3) la centralisation excessive des procédures d'octroi.

4) l'absence d'encouragement des actions situées en amont et en aval de la production agricole (stockage, froid, ...).

5) l'hétérogénéité des conditions d'octroi (taux d'intérêt, montants des dépenses prises en considération, taux de subvention ...) variables selon les fonds spéciaux et les opérateurs.

6) le décalage entre les coûts réels et les plafonds des dépenses pris en compte dans les textes.

Enfin il faut souligner que l'accès des petits et moyens agriculteurs au crédit agricole reste jusqu'à présent limité, pour les crédits à court terme du fait de la jeunesse du système de Sociétés de Caution Mutuelle et, pour les crédits à moyen et long terme du fait de l'exiguité et l'incertitude de l'assiette foncière de ce type d'agriculteurs.

Au cours du V^e Plan, la réalisation des objectifs de production assignés au secteur agricole exigera un volume de crédit à moyen et long terme de 118 MD pour la quinquennie et un volume de crédit à court terme de 55,5 MD pour 1981, répartis sectoriellement comme suit:

	Besoin en crédits à MT et LT pour le quinquennie	Besoin en crédits à CT pour 1981
Céréaliculture	10,0	20,0
Cultures maraîchères	16,0	12,5
Cultures industrielles	5,0	1,5
Arboriculture	20,0	15,0
Puits de surface	16,0	-
Elevage	28,0	1,5
Pêche	23,0	5,0

Indépendamment des problèmes de mobilisation des ressources financières nécessaires (budget, prêts externes, épargne locale ...) la réalisation de cet objectif implique la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de crédit agricole, axée principalement sur les mesures suivantes:

a) Mesures d'ordre structural

- Confier la gestion financière du crédit agricole sous toutes ses formes (court, moyen et long terme, en nature et en espèces) aux institutions bancaires, notamment les CLCM et la BNT; celle-ci restant le principal gestionnaire des fonds publics et des fonds étrangers contractés par l'Etat ou avec sa garantie. En conséquence et pour les crédits en nature le rôle des offices sera limité à l'instruction technique des demandes de crédit.

- Réserver les fonds publics (FOSDA) au financement des besoins en crédit des petites et moyennes exploitations et activer la participation des banques au financement des besoins en crédit des grosses exploitations.

- Elargir au crédit à moyen et long terme, l'effort de décentralisation actuellement poursuivi par la BNT et le Ministère de l'Agriculture.

- Utiliser le crédit comme moyen d'incitation au regroupement des agriculteurs, notamment les petits et les moyens, sous forme de coopératives ou de sociétés, et au recrutement de techniciens dans les exploitations agricoles.

- Rendre opérationnel les Fonds de promotion agricole en le dotant de ressources stables permettant aux jeunes agriculteurs notamment les techniciens, d'acquérir des terres aménagées par l'Agence Foncière Agricole (1)- et pourvoir aux frais de première exploitation.

b) Mesures liées aux conditions d'octroi

- Maintenir les taux d'intérêt préférentiels pour le secteur agricole, tout en les modulant en fonction de la taille des exploitations.

- Moduler la subvention des crédits FOSDA en fonction de la nature de l'investissement et de la spéculation à encourager.

- Elargir l'octroi de crédit agricole aux activités situées en amont et en aval de la production agricole.

- Assurer les différés de remboursement quand ceux-ci sont nécessaires.

- Actualiser les montants de dépenses pris en considération pour tenir compte de l'évolution des coûts réels.

Outre la mise en oeuvre de ces mesures, la réalisation des objectifs assignés au crédit agricole est liée à l'application des politiques d'apurement foncier, de restructuration professionnelle et de vulgarisation, retenues pour le V^e Plan.

1) Voir chapitre sur la politique institutionnelle.

LA POLITIQUE D'APUREMENT FONCIER ET DE LEGISLATION RURALE

Dans le domaine de l'apurement foncier, il est prévu la continuation de la politique suivie au cours des plans précédents et qui tend à faciliter l'obtention de titres de propriété par les agriculteurs pour leur garantir leurs droits et leur permettre de bénéficier des mesures d'encouragement à l'agriculture.

Par ailleurs, il est prévu de poursuivre les efforts entrepris dans le but de liquider les anciennes tenures foncières et de clarifier leur situation qui restait très longtemps confuse et ce, afin de permettre à la propriété de jouer convenablement sa fonction sociale et économique.

Au niveau du secteur étatique et semi-étatique, il est recommandé de conserver le statut étatique et coopératif des terres domaniales d'une certaine taille en vue de permettre à ce secteur de jouer son double rôle de régulateur de la production agricole et de secteur d'avant garde et de rayonnement pour les nouvelles technologies et la gestion rationnelle des terres.

Au niveau des périmètres publics irrigués, il est prévu l'accélération de la mise en application de la loi sur la réforme agraire. A cet effet, il y a lieu de procéder à la révision de nos approches et le renforcement des moyens nécessaires à l'application de cette législation à tous les périmètres équipés et en cours d'équipement.

privées
En ce qui concerne les propriétés caractérisées en majeure partie par le morcellement excessif et par l'incertitude dans le régime foncier, il est recommandé de favoriser le remembrement des petites propriétés et de généraliser le cadastre en donnant la priorité aux secteurs compris dans les zones de mise en valeur.

Pour ce qui est du vieillissement de la population agricole, il est nécessaire de procéder à l'étude d'une politique cohérente de rajeunissement en facilitant l'accès à la propriété de jeunes agriculteurs formés dans le domaine de la technologie et de la gestion agricoles.

En vue de réaliser ces objectifs, les actions suivantes sont préconisées:

a) Terres collectives

Leur superficie totale est de l'ordre de 2.100.000 ha se répartissant en 1.035.000 ha à vocation pastorale et 1.065.000 ha à vocation arboricole ou céréalière. Les procédures d'apurement des terres collectives mises en oeuvre au cours du IV^o Plan ont permis de réaliser l'attribution de 622.600 ha (jusqu'à fin 1976) à 120.000 ayants-droit ou groupe d'ayants-droit portant ainsi l'attribution totale à 672.652 ha.

L'objectif du V^o Plan est de réaliser l'appropriation privée des terres collectives restantes à attribuer, soit 392.348 ha et de poursuivre la régularisation des travaux d'attribution réalisés au cours du IV^o Plan et ceux qui seront achevés au cours du V^o Plan par l'élaboration et la distribution des titres de propriété. Cette opération nécessite un levé parcellaire complémentaire notamment pour les secteurs apurés suivant la formule accélérée.

Les actions suivantes sont à réaliser au cours du V^o Plan:

	Superficie totale	1977	1978	1979	1980	1981
11. Levé parcellaire	1480.000 ha	120.000	110.000	100.000	80.000	70.000
12. Attribution par le Conseil de Tutelle Régional	390.000 ha	190.000	200.000			
13. Publication au JORT	715.000 ha	200.000	200.000	200.000	100.000	15.000
14. Etablissement des titres de propriété	1900.000 ha	150.000	150.000	150.000	150.000	300.000

En outre, les parcours dans les terres collectives (1.035.000 ha) feront l'objet d'un programme d'aménagement par la Direction des Forêts pour une tranche de 500.000 ha à raison de 100.000 ha/an.

b) Les terres habous soumises à enzel de gré à gré

La superficie totale des terres habous soumises à enzel de gré à gré s'élève à 700.000 ha, située principalement dans les gouvernorats de Sfax, Sidi Bou-Zid et Kairouan. L'apurement de ces terres a porté sur une superficie totale de 630.000 ha dont 140.000 ha de terres à vocation pastorale ou non agricole.

L'objectif du V^o Plan sera de compléter et achever cet apurement pour les 72.000 ha restants selon le calendrier suivant (en ha):

<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>
15.000	15.000	42.000

Les 140.000 ha de parcours inclus dans ces terres feront l'objet d'un projet prioritaire par la Direction des Forêts.

c) Terres domaniales

En dehors de l'aspect institutionnel qui sera développé plus loin, les principales mesures concernant les terres domaniales qui seront prises au cours du V^o Plan ont pour but:

1. La consolidation foncière du patrimoine domanial: il s'agit d'établir des titres fonciers pour les terres domaniales non encore immatriculées permettant notamment de régler les problèmes d'empiètement, de limites, d'enclaves ...
2. Les terres domaniales doivent jouer en premier lieu un rôle d'augmentation et d'amélioration de la production, puis de rayonnement, de vulgarisation et de démonstration.
3. Le remplacement des coopératives de production actuelles par des coopératives d'exploitation en les dotant d'un statut permettant une longue durée de location des terres aux coopérateurs et fixant les modalités de leur rajeunissement.
4. Pour ce qui des terres cédées ou destinées à la cession à des particuliers, une procédure d'évaluation et d'expertise sera mise en oeuvre par l'Office des Terres Domaniales en vue de s'assurer de leur bonne gestion et de prendre des mesures de déchéance si nécessaire.
5. Pour les terres domaniales non intégrées dans les agro-combinats ou fermes pilotes et qui causent des frais énormes de gestion, il est recommandé de les louer à des particuliers selon un cahier des charges qui sera établi pour une exploitation rationnelle de ces terres.

d) Terres forestières

Le domaine forestier, qui couvre une superficie de 900.000 ha, souffre d'un contentieux portant sur environ 450.000 ha dont l'apurement définitif à réaliser au cours du V^o Plan exige les mesures et actions suivantes:

1. La révision de l'article 4 du Code Forestier et l'introduction d'un nouvel article permettant l'apurement des 217.000 ha du domaine forestier ayant fait l'objet de réquisition auprès du Tribunal Immobilier.

2. Le bornage complémentaire des 219.000 ha apurés par le Tribunal Immobilier et l'immatriculation définitive de ces terres.

3. Le rétablissement des bornes sur 300.000 ha de terrains forestiers immatriculés.

4. L'application stricte du Code Forestier en vue de liquider le contentieux concernant les terrains privés réboisés par l'Etat dont l'acquisition par la Direction des Forêts n'a pu faire l'objet d'une procédure à l'amiable.

5. La délimitation avant 1981 des terres réservées aux parcours et l'aménagement de ces terres à raison de 100.000 ha/an.

e) Réforme agraire dans les périmètres publics irrigués

1. Le programme du IV^o Plan englobait 45.000 ha (15.000 ha pour l'OMVVM et 30.000 ha dans les autres périmètres publics irrigués). Les réalisations du IV^o Plan sont ventilées selon le tableau suivant:

	Programme quadriennal initial	Réforme agraire achevée fin 1975	Achèvement prévu pour 1976	Réforme agraire non retenue	Reste à achever au cours du V ^o Plan
Périmètres de la Basse Vallée de la Medjerda	15.000	3.000	6.500	-	5.500
Autres péri- mètres publics irrigués	30.000	8.000	7.600	5.800	8.600 ^{1/}

^{1/} dont 5.000 ha de périmètres irrigués de Chardimaou où le projet de remembrement a été élaboré; cependant, la mise en eau est prévue pour 1979.

Ce tableau montre que sur 38% de la superficie, la réforme agraire est achevée et sur 31%, la réforme agraire est en cours. Son achèvement, prévu pour 1976, portera alors les réalisations du IV^e Plan à 69%. Les 31% de la superficie restante, doivent être réalisés au cours des premières années du V^e Plan.

2. L'objectif pour le V^e Plan est d'effectuer les études foncières, sociales et de remembrement sur près de 62.000 ha de périmètres nouveaux et d'installer les agriculteurs sur des lots de réforme agraire sur 40.000 ha dont 14.000 ha au titre de l'achèvement du programme quadriennal. Le détail par opération figure dans le tableau ci-dessous (en ha):

	Périmètres de la Basse Vallée (OMVVM)		Autres périmètres (DAFL)		Total	
	Etudes	Installation des agriculteurs	Etudes	Installation des agriculteurs	Etudes	Installation des agriculteurs
Programme en cours	-	5.500	-	8.600	-	14.100
Programme nouveau	1.800	1.800	60.000	25.000	61.800	26.800
Total	1.800	7.300	60.000	33.600	61.800	40.900

3. La mise en oeuvre de ce programme nécessite:

- la création d'une Agence Foncière Agricole appelée à réaliser toutes les opérations d'ordre foncier et financier liées à l'application de la réforme agraire dans les périmètres publics irrigués.

- la révision de la législation en la matière de manière à disposer d'une réglementation unique pour tous les périmètres publics irrigués et raccourcir les délais et les procédures en vue d'accélérer l'installation des bénéficiaires sur les lots de périmètres irrigués.

- la mobilisation de tous les efforts des responsables régionaux et administratifs, des autorités régionales et locales, ainsi que des responsables des Organismes Nationaux pour la réussite de cette opération.

f) Les terres privées

1. En ce qui concerne les terres privées, les efforts seront orientés vers deux actions primordiales:

- la dotation d'un titre de propriété pour chaque exploitation permettant aux agriculteurs d'obtenir des crédits d'investissement et de mise en valeur.

- la réorganisation foncière de façon à éviter le démembrement de la propriété, le morcellement et la sous-exploitation des terres.

2. Les titres de propriété

Malgré les efforts déployés dans ce but par l'administration au cours du IV^e Plan, l'immatriculation foncière et le certificat de possession n'ont porté que sur de faibles superficies.

Pour les terres immatriculées, il a été constaté qu'un grand nombre de titres fonciers ne sont pas mis à jour et demeurent gelés. Cette situation n'est pas de nature à faciliter les transactions et l'obtention des crédits d'investissement.

L'objectif du V^e Plan est d'immatriculer 300.000 ha en donnant la priorité aux terres comprises dans les zones de mise en valeur (périmètres publics irrigués) ou dans les terres déjà apurées (terres collectives, enzel, forestières ou domaniales non immatriculées).

Par ailleurs, une plus large diffusion de la législation sur le certificat de possession doit être faite en incitant les agriculteurs à bénéficier des facilités que leur accorde la loi.

Enfin, les textes législatifs^{relatifs} à l'immatriculation obligatoire et au certificat de possession, doivent être révisés en vue d'un assouplissement de la procédure de façon à éviter les titres gelés d'une part, et à faciliter encore plus l'obtention des certificats de possession, d'autre part.

3. La réorganisation foncière

L'enquête agricole, effectuée récemment, montre que la propriété foncière est caractérisée essentiellement par:

- un accroissement du nombre des exploitations agricoles de faible taille (30% d'augmentation des exploitations agricoles du Nord de moins de 20 hectares entre 1961 et 1975).

- un vieillissement des exploitants agricoles
- une sous-exploitation des terres.

Il est recommandé d'entreprendre une étude approfondie de l'ensemble des aspects liés à ces caractéristiques au cours des deux premières années du V^e Plan afin de mettre en oeuvre avant 1981 les dispositions réglementaires ou institutionnelles tendant en particulier à:

- réexaminer les textes relatifs au partage des successions agricoles en vue de conserver l'intégrité des exploitations agricoles constituant une unité économique,

- réviser le texte sur la mise sous sequestre des terres dont l'exploitation est insuffisante ou négligée de façon à remplacer la procédure de mise sous sequestre qui n'a pas donné de bons résultats par une procédure plus efficace et plus adaptée à notre régime foncier. Cette procédure pourrait s'inspirer des expériences menées dans d'autres pays concernant la création de Sociétés Mixtes ou Privées d'Exploitation et de Mise en Valeur qui seront chargées d'intervenir en cas de carence des agriculteurs notamment dans les zones faisant l'objet de projets de développement. Dans ce cadre, il est recommandé de mettre en application progressivement la notion du cahier des charges prévue par la loi du 22 septembre 1969,

- organiser les baux ruraux notamment pour les terres céréalières ou les terres non mises en valeur, de façon à garantir les droits respectifs des propriétaires et fermiers d'une part, et à permettre la mise en valeur des terres d'autre part,

- instituer un fonds encourageant le départ des exploitants trop âgés en vue de permettre le rajeunissement des agriculteurs par l'installation de jeunes en priorité, les enfants des exploitants âgés et les diplômés des Ecoles d'Agriculture,

- faire bénéficier l'Agence Foncière Agricole déjà titulaire du droit de préemption et la charger d'acquérir les terres mises en vente, de procéder à leur remembrement en vue de constituer des unités viables et d'intervenir éventuellement dans l'exploitation des terres privées sous-exploitées et pour l'organisation des exploitants dans des Groupements adéquats.

g) Evaluation des actions d'apurement foncier

L'ensemble de ces actions nécessite un crédit évalué à 8,0 MD, réparti comme suit (en MD):

Terres collectives	0,990
Terres enzel	0,130
Périmètres publics irrigués	3,000
Indemnisation des agriculteurs des périmètres publics irrigués	2,600
Agence Foncière Agricole	1,000
Renouvellement du parc-auto des Affaires Foncières et de Législation	0,300

LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La politique institutionnelle, malgré des efforts importants déployés au cours des dernières années présente un certain nombre de lacunes dont les principales concernent:

a) une adéquation insuffisante entre les structures administratives centrales et régionales du Ministère de l'Agriculture et les nouvelles données socio-économiques du monde agricole (importance accrue des programmes d'apurement foncier, de la programmation et du suivi de l'utilisation des moyens de production, du contrôle des marchés et des prix, du crédit ...).

b) une multiplicité des opérateurs intervenant dans un même secteur et donnant lieu à des situations où la responsabilité de la mise en œuvre d'une politique de développement d'un secteur donné reste diffuse entre plusieurs services et organismes à statuts juridiques différents sans autorité structurelle de coordination autre que celle du Ministre. De plus ces situations ne sont pas de nature à faciliter la circulation des informations et le suivi des opérations et compromettent l'efficacité de celles-ci.

c) une insuffisance de la structuration professionnelle du monde rural.

Au cours du V^e Plan et dans le but de remédier à ces lacunes la politique institutionnelle visera essentiellement les objectifs suivants:

1. Au niveau de l'administration: Les services centraux et régionaux amélioreront leur efficacité grâce à:

- a. la création de services chargés d'assister le développement des petites et moyennes entreprises agricoles notamment sur les plans institutionnel, du crédit, de l'approvisionnement en intrants et équipements et de l'écoulement des produits.

- b. la création de 6 Instituts spécialisés; il s'agit de:

- 1'Institut des grandes cultures
- 1'Institut de l'olivier
- 1'Institut de la betterave et autres cultures industrielles
- 1'Institut de la viticulture et l'oenologie
- 1'Institut des dattes
- 1'Institut des cultures maraîchères



SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

05293

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي

تونس

F

2

Ces instituts ont pour tâche d'élaborer et de proposer des politiques de promotion cohérentes et intégrées pour les différentes spéculations allant de la définition des programmes de recherche aux recommandations en matière d'approvisionnement et d'écoulement.

Sans doubler les travaux des organismes et services existants ils auront à coordonner leurs actions et le cas échéant à les renforcer par des interventions directes.

- c. la consolidation des services régionaux: Le rôle des CRDA a été récemment renforcé surtout au niveau du pouvoir effectif qu'ils exercent sur les Arrondissements spécialisés auparavant sous la double tutelle des CRDA et des Directeurs Centraux respectifs. La tutelle effective des Arrondissements Agricoles, les responsabilités des actes administratifs y afférents et d'une manière générale la participation aux efforts de développement propres aux gouvernorats auxquels ils sont rattachés empêchent les CRDA d'assurer pleinement leur tâche de contrôle et de suivi des programmes de développement mises en oeuvre par l'Etat, les Entreprises Publiques et les privés supervisés par les divers services.

Ce rôle sera désormais assuré par les Directeurs Régionaux des Services Agricoles au niveau des cinq grandes régions naturelles du pays.

2. Au niveau des entreprises publiques

Il est prévu:

- a. le renforcement des Offices de mise en valeur hydro-agricole et des Groupements existants.
- b. la limitation des interventions des Offices de commercialisation existants aux seules activités de commercialisation et d'approvisionnement et ce dans la perspective de création des Instituts spécialisés.
- c. la réorganisation de l'OTD en un holding groupant un Office Central et cinq Offices Régionaux.
- d. la création d'Offices de Développement Rural intégré notamment aux Mogods et en Tunisie Centrale.
- e. la création d'Offices Régionaux d'intervention dans le domaine du reboisement et de la conservation des eaux et des sols dont certains concentreront leurs activités sur le développement de l'alfa et des parcours.

- f. la création de nouveaux Offices de mise en valeur agricole parallèlement à l'équipement des nouveaux périmètres irrigués ; il s'agit notamment de l'Office de mise en valeur des PPI de Kairouan et de l'Office des Oases du Sud.

- g. la création de l'Agence Foncière Agricole chargée d'appliquer la loi sur la réforme agraire des PPI et d'acquérir des terres agricoles et de les aménager au profit de jeunes agriculteurs et notamment ceux ayant une formation technique.

3. Au niveau de la profession

La réalisation des objectifs du V^o Plan d'augmenter la production et d'améliorer la productivité et les revenus est conditionnée dans une large mesure par un renforcement de la structuration professionnelle tant au niveau national qu'au niveau des exploitants. L'U.N.A. constitue l'organisme le plus apte à promouvoir cette structuration, soutenu en cela par l'administration.

L'une des structures les plus adaptées au contexte socio-économique du pays est la coopérative de service. Au cours du V^o Plan sera prise une série de mesures visant à la consolidation des coopératives de services existantes et la création de nouvelles. Il s'agit essentiellement de :

- réviser les textes législatifs dans le sens d'une plus grande simplification des procédures et une plus grande adaptation à la diversité des services à rendre.

- effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de ce type de groupement, les procédures à mettre en oeuvre pour créer une coopérative et les possibilités de crédit et d'assistance offertes.

- faire jouer aux Coopératives Centrales, Groupements Interprofessionnels, Offices et autres Institutions nationales un rôle plus dynamique dans la création et la consolidation de ces coopératives en canalisant progressivement leur soutien technique et financier aux agriculteurs à travers ces coopératives.

III) LES ACTIONS DE PRODUCTION

- La céréaliculture
- L'arboriculture
- Les cultures maraichères
- Les cultures industrielles
- L'élevage
- La pêche

1. Définition des objectifs de production

Dans l'attente des résultats de l'enquête 1975/76 sur la consommation des ménages, les besoins de consommation humaine, toutes céréales, à l'horizon 1981 ont été estimés provisoirement à environ 1.150.000 T. sur la base de 170 kg. et par an et 6.530.000 habitants.

La demande intérieure en céréales en 1981 y compris l'alimentation animale et les besoins en semences est évaluée à 1.645.000 T.

L'objectif assigné au V^e Plan est d'assurer l'auto-suffisance en céréales. Cet objectif du fait de l'avantage comparatif de la Tunisie à produire du blé dur, sera atteint globalement; les besoins d'importations en blé tendre devront être couverts par les excédents exportables de blé dur tel qu'il ressort du Bilan Ressources-Emplois ci-après: (en 1.000 T.).

	RESSOURCES		Total des ressources et des emplois	EMPLOIS			
	Produc- tion	Import	emplois	Consomma- tion humaine	Consomma- tion animale	Semen- ces	Export
Blé dur	900	-	900	600	-	75	225
Blé tendre	250	270	520	500	-	20	-
Orge et céréales secondaires	450	-	450	50	350	50	-
T o t a l	1.600	270	1.870	1.150	350	145	225

2. Contribution du secteur étatique et privé aux objectifs de production

2.1 Les superficies

Globalement les superficies céréalières en 1981 subiront une baisse de 140.000 ha. par rapport à leur niveau actuel (1.570.000 ha. dont 850.000 ha. dans le nord). La répartition des superficies par type de céréales sera modifiée en faveur des variétés à haut rendement, l'objectif pour ces dernières étant de 420.000 ha. dont 330.000 ha. de blé dur.

La répartition détaillée par région et par type de céréales est fournie dans le tableau n° 1 en annexe.

Pour la région Nord, la réalisation de ces objectifs implique, pour les variétés à haut rendement l'évolution suivante:

1) Pour le secteur public des emblavures seront exclusivement réalisées en ces variétés avec un accent particulier sur le blé tendre.

2) Pour les grandes exploitations privées, les surfaces emblavées atteindront 230.000 ha. contre 143.000 ha. actuellement.

3) Pour les petites et les moyennes exploitations privées, il est attendu un accroissement de 100.000 ha. grâce à la mise en oeuvre de projets de crédits supervisés.

Le tableau ci-après consigne cette évolution (en 1.000 ha.).

Type de céréales	Situation actuelle (1976)				Situation 1981			
	Secteur public	Grandes fermes privées	Petites et moyennes fermes privées	Total	(1)	(2)	(3)	(4)
	(1)	(2)	(3)	(4)				
Blé dur ordinaire	-	84	316	400	-	10	200	210
Blé dur à haut rendement	36,5	116,5	43	196	24	170	135	329
Blé tendre ordinaire	4	10	16	30	-	7	10	17
Blé tendre à haut rendement	18,5	26	1	46	23	60	10	93
Orge et céréales secondaires	15	47	143	205	18	37	145	200
T o t a l	74	283,5	519	877	65	285	500	850

Pour la région Centre et Sud, l'effort portera essentiellement sur l'orge qui sera emblavé sur près de la moitié des superficies céréalières. Le détail est fourni au tableau 1 en annexe.

2.2. Les Productions: L'objectif de production est d'atteindre le niveau record qui serait obtenu en 1976 soit 1.600.000 T. ventilées comme suit:

Type de céréales	Situation 1976 (chiffres provisoires)		Situation 1981	
	Quantité (1.000 T)	Valeur (Millions de D 1972)	Quantité (1.000 T)	Valeur (Millions de D 1972)
Blé dur	940	45,1	900	43,2
Blé tendre	210	9,0	250	10,5
Orge et céréales secondaires	450	12,7	450	12,7
T o t a l	1.600	66,8	1.600	66,4

Pour la région Nord. Les productions attendues sont évaluées à 1.280.000 T. La contribution des secteurs public et privé sera la suivante:

- Secteur public: La production attendue en 1981 est de 123.000 T. dont 100.000 T. pour les UCP ventilées comme suit par type de céréales:

Type de céréales	U.C.P.			Agro-Combinats			Total
	Superfi- cies (ha)	Rende- ment (Qx/ha)	Produc- tion (T)	Sup. (ha)	Rts. (Qx/ha)	Prod. (T)	production animale (T)
Blé dur à haut rendement	20.000	20	40.000	4.000	20	8.000	48.000
Blé tendre à haut rendement	20.000	22	44.000	3.000	21	6.300	50.000
Orge et céréales secondaires	11.000	15	16.500	7.000	12	8.400	25.000
							123.000
							arrondi à 120.000

- Secteur privé: La production attendue est de 1.155.700 T. dont 545.000 T. provenant des grandes exploitations privées.

Le détail est fourni dans le tableau ci-après:

Type de céréales	Grandes fermes privées			Petites et moyennes fermes privées			Total
	Sup. (ha)	Rt. (qx/ha)	Pro. (T)	Sup. (ha)	Rt. (qx/ha)	Pro. (T)	Production (T) arrondie
Blé dur ordi- naire	10.000	12	12.000	200.000	8	160.000	172.000
Blé dur à haut rendement	170.000	20	340.000	135.000	18	243.000	583.000
Blé tendre ordi- naire	7.000	16	11.200	10.000	10	10.000	21.000
Blé tendre à haut rendement	60.000	21	126.000	10.000	8	18.000	144.000
Orge et céréales secondaires	37.000	15	55.500	145.000	12,3	180.000	235.000
Total			544.700			611.000	1.155.000

Pour la région Centre et Sud, la production escomptée est de 325.000 T se répartissant ainsi:

Type de céréales	Superficie (ha)	Rendement (Qx/ha)	Production (T)
Blé dur ordinaire	250.000	4	100.000
Blé tendre ordinaire	100.000	4	40.000
Orge	370.000	5	185.000
Total	720.000		325.000

3. Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

La réalisation des objectifs de production ci-dessus indiqués implique la mise en oeuvre de divers projets programmés de façon à répondre à tous les besoins du secteur de la recherche agronomique à l'écoulement.

3.1. La recherche agronomique sera conçue de façon à couvrir l'ensemble des facteurs qui conditionnent la productivité des céréales par zone biogéographique et par type d'exploitation. Au cours du V^o Plan, une attention particulière sera réservée aux technologies adaptées aux petites et moyennes entreprises et à l'obtention de variétés hautement productives d'orge.

Parallèlement à la consolidation des programmes de recherches céréalières en cours, il sera procédé à la création de 2 stations régionales. L'une située dans la région du Kef visera à mettre au point les variétés de céréales et les techniques de production adaptées aux bioclimats du Nord-Ouest, la seconde située dans la région de Tunis Sud visera à améliorer les techniques culturales des céréales dans les zones intermédiaires. Un investissement de l'ordre de 300.000 D. est alloué à cet effet.

3.2. Les semences sélectionnées

Les besoins en semences sélectionnées sont estimés en 1981 à 260.000 Qx ce qui représente un doublement des quantités actuellement distribuées. 20.000 ha. de champs de multiplication sont nécessaires à cet effet et seront localisés à concurrence de 5.000 ha. dans les terres domaniales et 15.000 ha. dans les terres privées.

Cet objectif de production de semences sera rendu possible grâce à l'augmentation des capacités de traitement industriel au niveau du stockage et du conditionnement des usines de la CCSPS et de la COSEM. Les quantités de semences sélectionnées produites en 1981 sont évaluées à 290.000 Qx permettant une exportation de 30.000 Qx et sont réparties entre 130.000 Qx pour la COSEM et 160.000 Qx pour la CCSPS.

Un projet dont le coût est évalué à 3,2 millions de dinars a été programmé à cet effet.

A signaler que durant le V^e Plan, l'office des céréales continuera à encourager l'utilisation des semences sélectionnées par la pratique de l'opération d'échange notamment au profit des petits et moyens céréaliculteurs.

3.3. Les engrais

Les besoins d'engrais en 1981 comparés à la situation actuelle sont estimés comme suit: (en T. commerciales).

Catégories d'engrais	<u>1975</u>	<u>1981</u>
Ammonitre 33%	39.500	70.000
Super phosphates 45%	27.000	55.000
Super phosphates 16%	15.000	14.000

Le super phosphate triple sera utilisé de plus en plus au détriment du super phosphate simple. Cette substitution est de nature à résoudre en partie les problèmes liés notamment au transport et au stockage.

La mobilisation des quantités d'engrais nécessaires exigera:

- au niveau des producteurs et importateurs d'engrais (STEC, STIPCE, SEPCM) qu'ils disposent en début de campagne d'au moins 50% des besoins et se rapprochent davantage des utilisateurs par la création de points de vente et de stockage.
- au niveau des agriculteurs, qu'ils prévoient et commandent suffisamment à l'avance les quantités dont ils ont besoin.
- au niveau des organismes revendeurs (notamment office des céréales, CCGC, COCEBLE), qu'ils améliorent leur système de stockage et de distribution des engrais afin d'éviter toute rupture de l'approvisionnement.

3.4. Le désherbage

Le désherbage chimique effectué dans de bonnes conditions permet d'accroître le rendement moyen de 3 à 4 Qx/ha. Pour cette raison l'objectif en 1981 est d'assurer le désherbage chimique de 400.000 ha. de zones céréalières réputées sales et situées dans le Nord, soit un doublement par rapport à la situation actuelle.

Cette opération sera réalisée pour 70.000 ha. par la SONAPROV, 20.000 ha. par la SONAMO et 310.000 ha. directement par les privés. Elle nécessite le renforcement des moyens d'intervention de ces différents opérateurs. Un projet d'un montant d'investissement de 1,7 millions de dinars a été programmé à cet effet. Un investissement de 25.000 D. est prévu parallèlement pour consolider l'expérimentation et la démonstration des techniques de désherbage chimique par l'Office des Céréales. Ce dernier organisme continuera à aider les agriculteurs surtout les petits et les moyens à acquérir des pulvérisateurs tractés à des conditions de faveur.

3.5. La traction mécanique

La situation du parc est caractérisée à l'heure actuelle par une sous utilisation du potentiel de traction et par ^{le} nombre relativement élevé des tracteurs de plus de 10 ans d'âge. En conséquence durant le V^e Plan l'objectif est de limiter les importations au besoin de renouvellement du parc (700 tracteurs équipés par an en moyenne) et d'améliorer son taux d'utilisation en particulier grâce à la mise en place d'un réseau d'ateliers de réparations.

Il est programmé en outre l'importation de près de 700 moissonneuses-batteuses et lieuses.

Ces programmes sont évalués à 41 millions de D. dont 25% pour renforcer l'équipement de la SONAMO.

3.6. La vulgarisation et le crédit

La vulgarisation dans le domaine des céréales est appelée à s'intensifier à ses différents niveaux d'intervention:

- La vulgarisation générale (DERFC) fera le point d'une façon périodique des acquis de la recherche en la matière et organisera leur diffusion au niveau des services d'intervention.

- La vulgarisation "démonstrative" (Office des Céréales puis Institut des Grandes Cultures) renforcera ses moyens en vue d'accroître le nombre de parcelles de démonstration et les journées d'informations et toucher un plus grand nombre de petits et moyens agriculteurs en visant un objectif minimum de 10% soit 6.000 céréaliculteurs en 1981.

- La vulgarisation rapprochée (D/PA) assurera la supervision technique des projets de crédit agricole programmés pour le V^e Plan à savoir:

- Le projet en continuation d'amélioration de la productivité dans les exploitations céréalières des Gouvernorats du Kef, Siliana, Jendouba (SIDA).

- Le projet nouveau d'amélioration de la productivité dans les exploitations céréalières des Gouvernorats du Nord-Est.

- Le projet complémentaire d'amélioration de la productivité dans les exploitations céréalières des Gouvernorats du Nord, non couvertes par les 2 projets sus-visés.

L'ensemble de ces projets qui visent à moderniser le secteur traditionnel permettra notamment la réalisation de l'objectif de 145.000 ha. de variétés à haut rendement prévu en 1981 pour les petites et moyennes exploitations.

Ces projets nécessiteront un investissement de 120.000 dinars pour les équipes de vulgarisation, ^{et} une provision budgétaire pour les crédits à court terme de 13 MD.

3.7. La commercialisation

La commercialisation contrôlée des céréales incombe à l'Office des Céréales, la Coopérative Centrale du Blé (CCCEBLE) et à la Coopérative Centrale des Grandes Cultures (CCGC).

Ces trois organismes s'organiseront de manière à faire face à l'évolution du commerce des céréales et ce :

- en améliorant le système de collecte et d'agrégage
- en instaurant progressivement le système de transport et de stockage en vrac
- en augmentant les capacités de stockage.

Celle-ci sera portée à 750.000 tonnes en 1981 contre 400.000 tonnes actuellement, ce qui représentera 50% de la production céréalière (contre 25% en 1975). Cet équipement permettra de renforcer la sécurité alimentaire du pays et en même temps facilitera la distribution des moyens de production (engrais, semences, pesticides et autres) nécessaires à la promotion du secteur céréalier.

Un projet de 9 millions de dinars a été programmé à cet effet. Il inclut les équipements de transport et orientera progressivement le système actuel de collecte et de stockage vers le système du vrac.

En ce qui concerne la politique des prix des céréales, les études récemment effectuées sur la structure des coûts de production feront l'objet d'une actualisation annuelle et permettent de fixer les prix à la production des différents types de céréales sur des bases solides. Par ailleurs, la prime de stockage fera l'objet d'une révision de manière à couvrir les frais occasionnés par la gestion.

3.8. Les institutions des silos

L'envergure des programmes de promotion du secteur céréalier et la diversité des opérateurs en charge de ces programmes rendent nécessaires d'une part le renforcement des capacités d'intervention de ces derniers et d'autre part la création d'un organisme appelé à assurer la coordination des actions des opérateurs en vue d'en accroître l'efficacité.

Cet organisme dénommé Institut des Grandes Cultures devra être opérationnel début 1977 pour garantir la bonne exécution des programmes retenus pour le V^o Plan.

Par ailleurs l'option fondamentale de promouvoir les petites et les moyennes entreprises céréalières rend nécessaire la création de coopératives de services qui seront soutenues par les Offices et coopératives centrales sur les plans de l'approvisionnement adéquat en intrants et de l'assistance technique en organisation et en gestion.

4. Autres cultures

A. Les légumineuses à graines:

Il s'agit de continuer le programme d'amélioration variétale et de vulgarisation qui a été entamé en 1973 par l'Office des Céréales et de le renforcer, notamment par la diffusion auprès des agriculteurs des techniques culturales permettant l'augmentation de la production des principales légumineuses alimentaires: fève, féverole, lentille et pois-chiche.

L'augmentation des superficies (+ 20% en 1981 par rapport à 1976), conjuguée avec une amélioration des rendements, permettra de produire 144.000 tonnes en 1981.

Les détails sont consignés au tableau ci-dessous:

	<u>Superficies</u> (1.000 ha)		<u>Productions</u> (1.000 T)		<u>Rendements</u> (qx/ha)	
	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>
Légumineuses	100	120	80	144	8	12

Un investissement de 60.000 dinars a été prévu à cet effet.

B. Le maïs grain:

Les besoins en maïs grain pour la fabrication du concentré étant estimés à 1.000.000 à 1.200.000 quintaux en 1981. Il s'agit de limiter autant que possible les importations par l'introduction et l'extension de la culture du maïs grain au niveau des périmètres irrigués essentiellement dans le secteur public, les P.P.I. et les Offices de Mise en Valeur (Lakhmès ...).

Le tableau ci-dessous consigne les emblavures, les productions, et les rendements:

	<u>Superficies</u> (1.000 ha)		<u>Productions</u> (1.000 T)		<u>Rendements</u> (qx/ha)	
	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>
Maïs grain	1,000	6,000	1,7	30,000	17	50

Un investissement de 37.000 dinars a été prévu à cet effet.

4. Autres cultures

A. Les légumineuses à graines:

Il s'agit de continuer le programme d'amélioration variétale et de vulgarisation qui a été entamé en 1973 par l'Office des Céréales et de le renforcer, notamment par la diffusion auprès des agriculteurs des techniques culturales permettant l'augmentation de la production des principales légumineuses alimentaires: fève, féverole, lentille et pois-chiche.

L'augmentation des superficies (+ 20% en 1981 par rapport à 1976), conjuguée avec une amélioration des rendements, permettra de produire 144.000 tonnes en 1981.

Les détails sont consignés au tableau ci-dessous:

	<u>Superficies</u> (1.000 ha)		<u>Productions</u> (1.000 T)		<u>Rendements</u> (qx/ha)	
	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>
Légumineuses	100	120	80	144	8	12

Un investissement de 60.000 dinars a été prévu à cet effet.

B. Le maïs grain:

Les besoins en maïs grain pour la fabrication du concentré étant estimés à 1.000.000 à 1.200.000 quintaux en 1981. Il s'agit de limiter autant que possible les importations par l'introduction et l'extension de la culture du maïs grain au niveau des périmètres irrigués essentiellement dans le secteur public, les P.P.I. et les Offices de Mise en Valeur (Lakhmès ...).

Le tableau ci-dessous consigne les emblavures, les productions, et les rendements:

	<u>Superficies</u> (1.000 ha)		<u>Productions</u> (1.000 T)		<u>Rendements</u> (qx/ha)	
	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>
Maïs grain	1,000	6,000	1,7	30,000	17	50

Un investissement de 37.000 dinars a été prévu à cet effet.

C. La luzerne annuelle

Il s'agit d'améliorer la productivité des céréales dans les zones du nord dont la hauteur pluviométrique se situe entre 350 et 500 mm en remplaçant la jachère de l'assolement biennal par une légumineuse fourragère, la luzerne annuelle.

L'adoption du système préconisé permettra de substituer l'azote organique à l'azote minéral, d'améliorer les qualités physiques du sol et de fournir du fourrage pour l'alimentation du bétail.

Le programme portera sur une superficie de 30.000 ha en 1981 contre 7.000 ha actuellement.

Un investissement de 44.000 dinars a été prévu à cet effet.

5. Les investissements

Le volume des investissements à réaliser dans la céréaliculture d'après le V^e Plan est estimé aux prix de 1976 à 46,5 millions de dinars auxquels il faudrait ajouter un montant de 9 MD pour le renforcement des capacités de stockage.

La répartition de ces volumes d'investissement par action fait apparaître l'importance des investissements alloués au matériel agricole (88%) et l'industrie des semences (7%).

Type d'action	volume d'investissement (1.000 D)	%
<u>Agriculture</u>		
Recherche	310	0,7
Semences	3.180	6,8
Désherbage	1.660	3,6
Matériel agricole	40.700	87,6
Vulgarisation	250	0,5
Divers	350	0,8
Total	46.450	100,0
<u>En aval de l'Agriculture</u>		
Stockage	9.000	-

La répartition de ces investissements par degré de maturité fait ressortir l'importance des programmes en cours qui correspondent principalement à des acquisitions de matériel agricole.

<u>Degré de maturité</u> <u>du projet</u>	<u>Volume d'investis-</u> <u>sement</u> (1 000 D)	%
<u>Agriculture</u>		
A	42 604	91,6
C	30	0,1
D	1 350	2,9
E	2 466	5,4
<u>TOTAL</u>	46 450	100,0
<u>En aval de l'Agriculture</u>		
D	9 000	-

La répartition des investissements agricoles par opérateur fait apparaître l'importance du secteur privé (73,5 %) comparée au secteur public (25 %)

<u>Volume des investissements</u> (1.000 D)		%
<u>Administration</u>	(400)	(0,9)
- D/PA	120	0,3
- INRAT	280	0,6
<u>Entreprises publiques</u>	(11.839)	(25,5)
- Office des céréales	129	0,3
- Institut des grandes cultures	350	0,8
- SONAMO	10.790	23,2
- SONAPROV	570	1,2
<u>Entreprises privées</u>	(34.211)	(73,6)
- CCSPS	1.350	2,9
- COSEM	1.830	3,8
- Divers privés	31.031	66,9
	<u>46.450</u>	<u>100,0</u>

Par ailleurs un montant de 20 millions de dinars sera consacré aux crédits de campagne en 1981.

L'ARBORICULTURE

1. Définition des objectifs de production

Au cours de la période allant de 1962 à 1976, 500.000 ha environ ont été plantés portant la superficie arboricole à près de 1.650.000 ha. Cet effort important en matière de plantations qui permettra une augmentation sensible de la production d'ici 1981 a eu cependant pour effet d'accentuer la pression sur les ressources en terres les plus valables notamment dans le Centre et le Sud. Ceci milite en faveur de la limitation du rythme de plantations nouvelles au profit de l'entretien et la sauvegarde des plantations existantes.

Le programme quinquennal qui intéresse 57.500 ha de nouvelles plantations et 15.400 ha d'arrachage se ventile comme suit (en ha.):

	situation 1976	<u>Programme quinquennal</u>		situation 1981
		<u>Nouvelles plantations</u>	<u>Arrachages</u>	
Oliviers à huile	1.320.000	25.000		1.345.000
Oliviers de table	6.600	3.000		9.600
Vignes de cuve	33.900	8.500	9.600	32.800
Vignes de table	5.400	1.000	400	6.000
Raisins à sécher	-	500	-	500
Agrumes	14.400	1.200	400	15.200
Palmier dattiers	11.000	3.000		14.000
Amandiers	203.000	7.500	2.500	208.000
Abricotiers	19.000	800	800	19.000
Pistachiers	3.300	1.500		4.800
Pêchers	8.000	2.500	1.100	9.400
Pruniers	3.000	800	200	3.600
Pommiers - poiriers	4.400	1.000		5.400
Figuier	16.900	300	200	17.000
Autres	5.300	900	200	6.000
TOTAL	1.654.200	57.500	15.400	1.696.300

Compte tenu de l'amélioration de la productivité des plantations adultes grâce aux actions d'entretien et d'intensification culturale programmées pour le V^o Plan et l'entrée en production des jeunes plantations d'une part et du phénomène de saisonnalité d'autre part la production escomptée pour 1981 est évaluée à 82 contre 76 MD en 1976, soit un accroissement annuel moyen de 1,5%. La production en quantité et en valeur par spéculation se ventile comme suit:

(Q en 1.000 T et V en 1.000 D)

E s p è c e s	Prix 1972 D/T	1975		1976 (1)		1981	
		Q	V	Q	V	Q	V
Olives à huile	47	1468	121.996	800	37.600	1730	34.310
Olives de table	77	5,2	400	8	616	15	1.155
Agrumes	53	131	6.943	162	8.586	200	10.600
Dattes	112	43	4.816	45	5.040	65	7.280
Amandes	284	24	6.816	26	7.384	35	9.940
Abricots	55	25	1.375	26	1.430	35	1.925
Raisins de cuve	41	140	5.740	150	6.150	153	6.273
Raisins de table et sec	67	29	1.943	30	2.010	35	2.345
Pêches	146	8,8	1.285			9,2	1.343
Prunes	94	3,6	338			4	376
Pommes et poires	114	18,4	2.098			25	2.850
Grenades	67	14,9	998	75	7.137	17,6	1.179
Figues	76	17,4	1.322			18,3	1.391
Coings	61	3	183				
Divers	150	1,2	180			4,5	675
Total			56.433		75.953		81.642

(1) Prévisions du Budget Economique.

A signaler qu'en 1981, l'olivier à huile du fait du phénomène de saisonnalité aurait une production inférieure à celle de 1976. Au cours du V^o Plan la production d'olives à huile serait la suivante:

	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Olives à huile	800	525	800	615	900	730

2. Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

La réalisation des objectifs de production nécessite par spéculation, la mise en oeuvre des actions suivantes:

2.1. L'olivier:

Les principales actions intéressent la consolidation de la recherche, la vulgarisation, le crédit agricole pour les nouvelles plantations, l'entretien des plantations existantes et la régénération des plantations séniles.

En matière de recherche, l'effort portera essentiellement sur les essais de comportement de l'olivier, la parasitologie, les techniques culturales et la valorisation des sous-produits. Un investissement de l'ordre de 0,2 MD est programmé en vue de consolider les stations existantes à ETTAOUS, MORNAG et KSAR Ghueriss.

En matière de plants, les capacités de multiplication existantes et notamment la serre de multiplication du projet ONH-FAO/Sida mise en service en 1975/76 permettront de faire face à la demande.

Les activités de vulgarisation entreprises dans le cadre des projets ONH-FAO/Sida et OTD/PAM 482 seront renforcées. L'accent sera mis sur les techniques de conduite de plantations intensives, l'entretien des jeunes plantations et la régénération des plantations séniles.

En matière de crédit, quatre groupes de projets ont été identifiés intéressant:

a) Des plantations nouvelles sur 28.000 ha programmées comme suit:

(1) <u>Par région</u>	<u>en sec</u>	<u>en irrigué</u>
Nord	15.000	3.000 (olivier à huile) 3.000 (olivier de table)
Centre	4.000	
Sud	3.000	
TOTAL	22.000	6.000

(2) <u>Par opérateur</u>		
(Agro-combinats OTD (et fermes pi- (lots (U.C.P.	1.800 1.250	100 170 (olivier de (table)
OMVVM-PPI		400
Privés	18.950	5.330
TOTAL	22.000	6.000

Ces plantations nécessiteront un investissement de l'ordre de 21,9 MD.

b) L'entretien des plantations groupant des actions de destruction de chiendent, fertilisation et protection sanitaire. A cet effet trois projets, programmés pour un montant de 19,2 MD, concerneront les superficies suivantes:

Entretien dans le cadre du projet PAM 482	Entretien hors PAM 482	Destruction du chiendent	Protection sanitaire
125.000 ha/an	40.000 ha/an	20.000 ha/an	310.000 ha/an

c) La régénération des oliviers séniles portant sur 450.000 pieds dont 300.000 dans le Centre, 100.000 dans le Sud et 50.000 dans le Nord. Le coût de cette opération est évalué à 1,1 MD.

d) La consolidation des coopératives de services en matériel agricole pour un montant de 5 MD ainsi que l'équipement de petits et moyens oléiculteurs en cheptel de trait et outils pour 1,9 MD.

Sur le plan des institutions, il est prévu la création d'un Institut de l'olivier qui aura pour but de coordonner les efforts en matière de recherche, l'expérimentation et d'intervention relevant du domaine de la culture et de la production de l'olivier, de la transformation des produits et sous-produits.

A l'aval de la production:

Les principales actions porteront sur:

- 1) la création d'une cinquantaine d'huileries dans les régions actuellement sous-équipées (Kasserine, Kairouan, Mahdia, Sidi-Bouزيد, Siliana et Jendouba), la rationalisation et la modernisation d'un certain nombre d'huileries, (7 MD d'investissement dont 1 MD pour l'OTD), l'extension de la capacité de l'usine de conserves d'olives de table de Chaouat à 3.000 tonnes/an (1 MD d'investissement).
- 2) un programme de construction de piles souterraines pour le stockage de 20.000 T et de mécanisation de la manutention des huiles dans les capacités de stockage de l'ONH (2,5 MD d'investissement).
- 3) La reconversion de cinq usines d'extraction d'huile de grignon, deux au Nord et trois au Sud pour une capacité totale de 500 T/J (0,5 MD d'investissement).
- 4) la rationalisation du matériel des raffineries existantes pour un montant de 0,5 MD.
- 5) l'extension des capacités de conditionnement grâce au réaménagement de l'usine de Sfax, la création d'une usine à Sousse et d'une usine dans l'agro-combinat de Chaâl (0,4 MD d'investissement).

Pour ce qui est de la commercialisation extérieure, l'objectif est d'atteindre un minimum de 80.000 T d'exportation, ce qui nécessite la mise en oeuvre d'une politique commerciale agressive tendant à maîtriser les mécanismes du marché international. L'équilibre ressources-emplois est consigné dans le tableau ci-après (en "):

Ressources			Total	Emplois	
Production	Importations huiles de graines	Stock huile d'olive		Consommation locale	Exportations
145.000	20.000	20.000	185.000	105.000	80.000

Cet objectif d'exploitation exige

- le développement au sein de l'ONH d'une capacité d'études appelée à analyser les structures des marchés extérieurs, leur évolution, les réglementations douanières des différents pays importateurs et l'exploration des nouveaux marchés.
- l'installation d'antennes de l'ONH dans certains pays d'importations actuels ou potentiels.
- l'offre d'une huile de qualité conditionnée pour mettre fin aux pratiques de coupage de certains pays importateurs et imposer le label "Huile de TUNISIE" sur le marché international.

2.2. La vigne:

En matière de recherche viticole, les principaux thèmes intéressent l'amélioration variétale des cépages, la sélection sanitaire et les techniques culturales. Parallèlement, la recherche vinicole sera consolidée par la remise en état de 5 caves expérimentales (Mornag, Nabeul, Tunis et Bizerte) et le complément d'équipement du laboratoire de l'INAT. En outre, L'Office du Vin est appelé à entreprendre des études cadastrales ampélogiques et oenologiques de manière à définir, sur une superficie de 10.000 ha., les zones d'appellation d'origine contrôlée, celles à vins de qualité supérieure et celles à vins supérieurs. Un montant de 0,4 MD est alloué au titre des recherches et études.

La vulgarisation portera essentiellement sur les méthodes culturales et les procédés oenologiques modernes, grâce à la mise en place de 40 parcelles de démonstrations (40 ha.).

La formation portera sur 3.075 tailleurs, 1.000 greffeurs, 250 traceurs et 50 adjoints techniques de vulgarisation.

En ce qui concerne l'approvisionnement en plants, les besoins estimés à 4.000.000 de plants/an seront totalement satisfaits par la production locale à partir de 1980, mais pendant les trois premières années, nécessiteront des importations de plants:

	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
Production	13.150.000	3.300.000	3.600.000	4.000.000	4.000.000
Importation	850.000	700.000	400.000	-	-
	-----	-----	-----	-----	-----
Total	14.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000
	-----	-----	-----	-----	-----

Pour ce faire, le GOVPP augmentera ses capacités de production de plants par la remise en état des installations existantes et la construction et l'équipement de nouveaux locaux de multiplication (serres et chambres à température contrôlée). Un investissement de 0,5 MD a été programmé à cet effet.

Le crédit agricole portera essentiellement sur la continuation du programme de reconversion et de reconstitution de 10.000 ha. ventilés comme suit:

<u>Par région</u>	<u>Plantations</u>	<u>Arrachages</u>	
		<u>avec recon- stitution</u>	<u>sans recon- stitution</u>
Nabeul	5.000	3.250	2.850
Tunis-Nord	2.250	1.200	1.750
Tunis-Sud			
Bizerte	2.350	400	400
Autres régions	400	150	-
	-----	-----	-----
Total	10.000	5.000	5.000

<u>Par opérateur</u>	<u>Plantations</u>	<u>Arrachages</u>
(fermes pilotes et OTD (agro-combinats	2.000	2.000
(U.C.P.	1.550	1.050
Privés	6.450	6.950
	-----	-----
Total	10.000	10.000

Il s'agira d'une part de planter annuellement 1.700 ha. de vigne de cuve (dont 200 ha. de cépages améliorateurs), 100 ha. de cépages apyrènes, et 200 ha. de vigne de table, et d'autre part d'arracher

2.000 ha./an sur lesquels 1.000 ha. situés dans les zones marginales ne seront pas replantés.

Le coût de ce programme est évalué à 6,1 MD dont 1,1 MD de primes, consenties en nature par l'Office du Vin pour encourager les viticulteurs à planter les cépages apyrènes et améliorateurs reconnus moins productifs que les cépages traditionnels et à arracher sans remplacement le vignoble dans les zones marginales.

A l'aval de la production

Les principales actions porteront sur

- 1) la création d'un chai portuaire et l'installation de chaînes de mise en bouteilles de manière à faire passer notre capacité de 16.800 à 29.100 bouteilles/heure en 1981 correspondant à près de 500.000 hectolitres/an;
- 2) l'installation d'une distillerie pour traiter l'ensemble de la production de lies de vin;
- 3) l'installation de deux séchoirs pour le séchage de raisins apyrènes;
- 4) la création de nouvelles caves d'une capacité de 75.000 hectolitres et la restauration de certaines caves de l'OTD de manière à porter la capacité totale de stockage à 1.975.000 hectolitres.

Un volume d'investissement de 3,2 MD a été programmé pour réaliser ces différentes actions.

En matière de commercialisation extérieure, les prévisions d'exportation sont de l'ordre de un million d'hectolitres dont près du quart devront être exportés en bouteilles. En effet, l'option fondamentale est d'orienter nos exportations vers les vins de qualité en bouteilles pour répondre aux exigences d'une demande extérieure en expansion en particulier au niveau du Marché Commun où le vin mis en bouteille n'est pas soumis à un prix de référence et bénéficie de surcroît de la franchise totale pour un contingent annuel de 50.000 hectolitres. L'Office du Vin intensifiera ses actions promotionnelles et assurera un contrôle de la qualité des vins exportés afin de garantir la bonne réputation des vins tunisiens.

2.3. Les agrumes:

En matière de recherche, l'objectif est de renforcer la maîtrise des techniques de fertilisation, de défense sanitaire et d'économie d'eau par l'extension de la station de diagnostic foliaire et de la station nationale d'indexage; un investissement de 0,1 MD est prévu à cet effet.

En matière d'encadrement et de vulgarisation, le GIAF intensifiera ses actions de vulgarisation, axées notamment sur la fertilisation (300 ha./an au Cap Bon), la taille, le traitement phytosanitaire ainsi que la formation d'ouvriers spécialisés (800 tailleurs/an et 200 greffeurs/an). Ces actions nécessitent un investissement de 0,3 MD.

Les besoins de plants pour satisfaire le programme quinquennal de plantation de 1.200 ha. sont estimés à 480.000 plants qui seront rendus disponibles grâce à l'existence, au niveau de l'INRAT et la CCSPS, de parcs à bois pour la production de greffons non virosés.

Le traitement phyto-sanitaire intéressera la lutte contre la cératite sur une superficie de 13.000 ha./an, la lutte contre les pucerons sur 2.000 ha./an, et la lutte contre les cochenilles sur 3.000 ha./an. La ventilation par opérateur est la suivante (en ha.):

Actions	SONAPROV	GIAF	Moyens propres des privés	Total
Cératite	13.000	-	-	13.000
Pucerons	-	1.600	400	2.000
Cochenilles	700	2.000	300	3.000

En matière de crédit, les principaux projets intéressent:

- un programme de plantations, d'arrachage, de rajeunissement et d'éclaircie ventilé comme suit:

- Plantations	1.000 (700 à Nebhana et 300 à Ghardimaou)
- Arrachage	200 (Cap-Bon)
- Rajeunissement	200 (Cap-Bon)
- Eclaircie	100 (Cap-Bon)

Le coût de cette opération s'élève à 1,4 MD.

- un programme d'irrigation de 900 ha par le système de goutte à goutte localisé essentiellement au Cap-Bon. Le coût de ce projet est évalué à 0,9 MD.

- le renforcement des coopératives de services en moyens de transport, de traitement et de conditionnement pour un montant de 0,6 MD.

A l'aval de la production:

Les principales actions portent sur:

1) le conditionnement. Evaluées à 60.000 T/an les capacités de conditionnement sont jugées suffisantes mais nécessitent une modernisation des installations. Ce programme appelle un investissement de 0,6 MD. Parallèlement, il devra être procédé à l'installation d'entrepôts frigorifiques au niveau des stations de conditionnement, du marché de gros de Tunis et du port de la Goulette de manière à réaliser l'étalement de la commercialisation des maltaises sur les mois d'avril, mai et juin.

2) la transformation d'agrumes en jus d'oranges. L'objectif en 1981 est de porter les capacités actuelles de 1.000 à 10.000 T. L'investissement est évalué d'une façon préliminaire à 0,1 MD.

3) la commercialisation intérieure. Des mesures seront prises pour assurer l'approvisionnement de certaines régions actuellement mal desservies.

4) la commercialisation extérieure. L'objectif pour 1981 est de réaliser un minimum de 40.000 T. Dans ce cadre, la GIAF intensifiera ses actions promotionnelles tendant à la diversification des marchés et son assistance technique pour améliorer le conditionnement ainsi que le contrôle de la qualité des agrumes exportés.

2.4. Le palmier-dattier:

En matière de recherche, et vu le manque de connaissances dans ce domaine, il est prévu de créer une station de recherche dans le but d'étudier les facteurs génétiques, bio-climatiques, phyto-sanitaires et technologiques de cette culture. Un investissement de l'ordre de 0,2 MD est prévu à cet effet.

En matière de vulgarisation, le GID intensifiera ses actions qui intéresseront la fertilisation, les techniques d'économie de l'eau, d'entretien des plantations de protection des récoltes, et la modernisation des techniques de cueillette. Il procédera à la mise en place de 100 ha. de parcelles de démonstration au cours du V^e Plan, au recyclage de 50 agents de vulgarisation et à la formation de 500 ouvriers spécialisés. Un investissement de 0,2 MD est prévu à cet effet.

En matière d'approvisionnement en plants, il est prévu la création sous l'égide du OID d'une pépinière à Kébili qui avec celle de la CCSPS installée à Tozeur et les rejets disponibles dans les plantations permettra de satisfaire les besoins en plants évalués à 70.000 par an.

En matière de crédit, l'action principale portera sur la plantation de 3.000 ha. qui seront réalisés principalement par les sociétés de mise en valeur sous la supervision du GID, le coût de cette opération étant évalué à 2,7 MD.

A l'aval de la production:

L'objectif d'exportation retenu, de 40.000 tonnes en 1981, exige le renforcement des capacités de conditionnement et de stockage par la transformation des six dépôts appartenant à l'Etat et existant au Djérid et Nefzaoua en stations de conditionnement et stockage munies de trois chaînes d'emballage, d'une chambre de désinsectisation (100 T/jour), d'entrepôts frigorifiques (1.000 T) et par l'installation de 50 hangars de murissement. Le coût de cette opération est évalué à 1,3 MD. Parallèlement, le GID améliorera ses capacités d'études, intensifiera ses actions promotionnelles et de contrôle de la qualité des dattes exportées. Un investissement de 0,1 MD est prévu à cet effet.

2.5. Les autres arbres fruitiers

Les principales actions concernent:

1) la vulgarisation dans les zones fruitières: le projet PAM 482 et le GIAF poursuivront leurs activités en liaison avec les services régionaux du Ministère de l'Agriculture. Il sera procédé notamment à la fertilisation pilote (300 ha./an pour l'abricotier à Kairouan et 300 ha./an pour l'amandier à Sfax), la formation de tailleurs et le

greffeurs, et le traitement (10.000 ha./an d'amandier en matière de lutte contre les pucerons et 3.000 ha./an de traitement divers pour les autres espèces fruitières).

2) l'approvisionnement en plants: les besoins pour la quinquennie sont évalués à près de 2 millions de plants ventilés comme suit:

- Amandier	1.000.000
- Abricotier	150.000
- Pistachier	50.000
- Autres arbres fruitiers	780.000

Ces demandes de plants seront entièrement satisfaites par la CCSPS, GOVPP, GLAF et les pépiniéristes privés.

3) le crédit, l'action principale portera sur le programme de plantation et d'arrachage ventilé par opérateur comme suit (en ha.):

	Total	O.T.D.		OMVVM		OMIVAN	AUTRES
		AC/FP	UCP	OMVVM	PPI		
Amandier:							
plantation	7.500	1.800	-	-	-	-	5.700
arrachage	2.500	400					2.100
Abricotiers:							
plantation	750	-	-	60	70	300	320
arrachage	800						800
Pistachiers:							
plantation	1.500	500	200	-	-	-	800
Pêchers:							
plantation	2.500	-	-	600	50	700	1.150
Pommiers:							
plantation	800			60	10		730
Pommiers-poiriers:							
plantation	1.000	60	-	180	10		750
Grenadiers:							
plantation	700			60	10		630
Autres:							
plantation	550		100	180			270

Il est à signaler que les plantations d'abricotiers ne porteront que sur les variétés précoces en irrigué vu les difficultés d'écoulement des variétés tardives, alors que celles de l'amandier concerneront uniquement les variétés tardives. De même, pour le pêcher, seules les variétés précoces et intermédiaires seront plantées. Le coût global de ce programme est évalué à 4,6 MD.

A l'aval de la production

L'objectif retenu pour 1981 est de transformer 15.000 T d'abricots essentiellement pour la production de jus et de pulpe sans sucre vu la faible demande extérieure en confiture et le prix élevé du sucre. En matière de commercialisation extérieure, l'objectif est d'exporter 10.000 T d'amandes et 4.000 T d'abricots à l'horizon 1981. Le GIAF renforcera ses actions promotionnelles par la recherche de nouveaux débouchés, l'organisation de campagnes d'information et de publicité et la participation aux foires locales et internationales.

3. Les investissements

Le volume des investissements à réaliser dans l'arboriculture durant le V^e Plan est estimé au prix de 1976 à 64,1 MD au niveau de la production, et 20,8 MD à l'aval de la production.

La ventilation de ces investissements par espèce est la suivante:

	<u>pour la production</u>	<u>%</u>	<u>en aval de la production</u>
Olivier	45.420	70,9	11.900
Vigne	7.403	11,6	3.180
Agrumes	3.240	5,1	4.480
Dattes	3.440	5,3	1.280
Autres	4.584	7,1	-
Total	64.087	100,0	20.840

Par action: la répartition fait apparaître que 72% des investissements serviront à la création de nouvelles plantations.

A c t i o n s	Volume (1.000 D) d'investissement	%
Recherche et Etudes	1.010	1,6
Formation	110	0,2
Plantations	44.150	72,4
- Pépinières	740	1,2
- Création	34.450	57,2
- Régénération	1.060	1,6
- Entretien	7.904	12,4
Destruction du chiendent	8.050	12,6
Motoculture, Equipement	9.470	11,6
Vulgarisation	660	1,3
Divers	170	0,3
Total	63.820	100
Industrie et commercialisation	20.840	

La répartition de ces investissements par degré de maturité fait ressortir l'importance (89%) des projets en continuation.

Degré de maturité du projet	Volume d'investissement (1.000 D)	%
A	56.440	88,5
B	1.490	2,3
C	1.370	2,1
D	2.910	4,5
E	1.610	2,6
	63.820	100

Par opérateur, les investissements se ventilent comme suit:

Opérateur	Volume des investissements (1.000 D)	%
1. <u>Administrations</u>	920	1,5
- D.E.R.F.C.	110	
- INRAT - INAT	810	
2. <u>Entreprises publiques</u>	4.000	5,7
- O.N.H.	0,335	
- Office du Vin	423	
- O.T.D.	3.242	
3. <u>Organismes sous tutelle</u>	1.280	2,0
- G.I.A.F.	250	
- G.O.V.P.F.	480	
- G.I.D.	550	
4. <u>Privés</u>	57.620	90,8
Total	63.820	100

Ce tableau dénote la part importante des investissements à réaliser par les privés qui représente plus de 90% des investissements globaux.

Par ailleurs un montant de 15 millions de dinars sera consacré aux crédits de campagne en 1981.

LES CULTURES MARAICHÈRES

1. Définition des objectifs de production

Au cours de la première décennie de développement (1962-71) et du IV^e Plan, un effort important a été consacré à l'infrastructure hydraulique et a permis l'aménagement de près de 62.000 ha de périmètres publics irrigués ainsi que l'extension des superficies irriguées à partir des puits de surface. Ces potentialités rendent possible l'extension des superficies consacrées au maraîchage qui passeront de 84.000 ha actuellement à 96.000 ha en 1981 permettant une production en 1981 de 1.340.000 T contre 1.000.000 T actuellement. En valeur cette production, estimée à 54 MD en 1981, croîtra à un taux annuel moyen de 5,6% au cours du V^e Plan et se ventilerà comme suit:

1.2. Evolution globale aux prix de 1972

Q en 1.000 T

V en 1.000 D

Spéculation	Prix 1972 (DT)	1976		1981		Taux d'accr. moyen annuel
		Q	V	Q	V	
P. de terre	37	105	3.885	185	6.845	11,2
Tomate	30	292	8.760	370	11.100	4,2
Piment	72	114,7	8.258,4	150	10.800	5,0
Melon, Pastèque	38	213,4	8.299,2	272,5	10.355	4,6
Artichaut	53	12,4	657,2	24	1.271	14,4
Divers	40	266,7	10.668	335,6	13.424	4,1
dont oignons	(33)	(78)	(257,4)	(104,0)	(3.432)	6,1
Total		1.009,2	40.528	1.337,1	53.795	5,6

1.2. Evolution des superficies par espèce:

L'évolution des superficies par espèce, telle que consignée ci-dessous, reflète l'importance qu'occupent certaines cultures stratégiques sur le plan de la consommation locale et de l'exportation. Il s'agit de la pomme de terre, de la tomate, des oignons, du piment et de l'artichaut: (en ha)

Espèces	1976			1981			Accroissement global
	Saison	H.Saison	Total	Saison	H.Saison	Total	
P. de terre	5000	4500	9500	6500	6000	12500	3000
Tomate	17000	550	17550	19000	1000	20000	2450
Piment	13000	700	13700	14200	1000	15200	1500
Melon-Pastèque	16500	250	16750	17500	500	18000	1250
Oignon	6000	-	6000	8000	-	8000	2000
Artichaut	2000	-	2000	3000	-	3000	1000
Divers	18500	-	18500	19300	-	19300	800
Total	78000	6000	84000	77500	8500	96000	12000

1.3. Evolution des superficies

Par opérateur:

Le secteur supervisé par les Offices qui représente 20% des superficies en 1976 verra son importance relative portée à 24% en 1981; soit une superficie supervisée de 23.500 ha contre 16.500 ha actuellement. Les objectifs détaillés par opérateur sont fournis ci-après (en ha):

Opérateur	1976	1981	Accroissement global
O.M.V.V.M.	10.660	14.200	3.540
O.M.I.V.A.N.	3.670	4.400	730
OMIVAL (hors UCP et Agcvt)	200	200	-
O.P.P.I.J. (hors UCP et Agro)	120	1.550	1.430
OTD (Agcvt + UCP)	1.950	3.000	1.050
Total contrôlé	16.600	23.350	6.750
Total non contrôlé	67.400	72.650	5.250
TOTAL GENERAL	84.000	96.000	12.000

1.4. Structure de la production:

L'augmentation des superficies (14,3%) conjuguée avec l'amélioration des rendements (18%) permettront de faire passer la production totale de 1.000.000 T en 1976 à 1.340.000 T en 1981, ventilées comme suit:

Espèces	1976			1981		
	Saison	H.Saison	TOTAL	Saison	H.Saison	TOTAL
P. de terre	58	47	105	100	85	185
Tomate	208,5	11,5	292	345	25	370
Piment	110,5	4,2	114,7	142	8	150
Melon-Pastèque	214,5	3,9	218,4	262,5	10	272,5
Oignon	78	-	78	104	-	104
Artichaut	12,4	-	12,4	24	-	24
Divers	188,7	-	188,7	231,6	-	231,6
TOTAL	942,6	66,6	1.009,2	1.209,1	128	1.337,1

A signaler que la production des cultures hors-saison sera doublée d'ici 1981; elle passera de 67.000 T en 1976 à 128.000 T en 1981. Ceci provient essentiellement de la mise en oeuvre des projets de promotion des cultures sous serres sur 300 ha intéressant notamment la tomate, le piment et les cucurbitacées et de promotion de la culture de pomme de terre.

2. Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

La recherche et l'expérimentation porteront sur un programme de 0,15 MD dont les principaux thèmes intéressent:

- Le renforcement de l'équipe de recherche actuelle et la consolidation des stations existantes de recherche et d'expérimentation à dominante maraîchère (S.A.M. à Manouba, S.E.M. à Korba, les stations de l'INRAT à Té Boulba, Sahline et Métline) ainsi que la création de nouvelles parcelles expérimentales à Bizerte, au Cap Bon et à Té Boulba spécialisées dans les cultures sous serres.

- La sélection des variétés locales (piment , melon , artichaut, carotte et oignon) et la mise au point de nouvelles variétés résistantes aux principales maladies et répondant aux exigences de la transformation et du marché extérieur. Le principal résultat de ces deux dernières actions consiste à mettre à la disposition des pépiniéristes des semences de base nécessaires à la multiplication des variétés en question.

- La mise au point des variétés et des techniques de production des cultures maraîchères sous serres (techniques d'irrigation, d'aération, d'orientation des serres, de fertilisation et de traitement phytosanitaire).

- L'expérimentation de nouveaux produits pesticides.

Les semences et les plants maraîchers: il s'agit de trois actions principales:

- La multiplication des semences de base pour les principales cultures légumières et des souches épurées d'artichaut fournies respectivement par l'INRAT et la station expérimentale de Manouba.

- Le stockage et le conditionnement des semences produites.

- Le contrôle de la production et de la commercialisation du matériel végétal à utiliser par les maraîchers.

Les deux premières actions font l'objet de deux projets: le projet "Production et conditionnement des semences maraîchères" qui sera réalisé par la CCSPS pour un investissement de 0,4 MD et le projet "Promotion de la culture d'artichaut" qui sera réalisé par les maraîchers supervisés par l'OMVVM et nécessitant un investissement de 0,05 MD. Il est prévu, en outre, la multiplication de semences de pomme de terre, action qui sera intégrée dans le projet "Promotion de la culture de pomme de terre".

Le contrôle de la production et de la commercialisation des semences sera effectué par le laboratoire de contrôle des plants et semences dans le cadre des textes, en cours de promulgation, s'y rapportant.

La vulgarisation portera essentiellement sur:

- La diffusion des variétés les plus productives ayant fait l'objet d'expérimentation au cours des dernières années telles que la tomate Motelle, le melon Ariana 72 et l'artichaut Mini. En ce qui concerne la pomme de terre, la vulgarisation visera à introduire l'utilisation des plants sélectionnés pour la production hors saison ainsi que les techniques modernes de conservation. La diffusion de ces nouvelles variétés sera largement facilitée par la production de plants sélectionnés mis au point dans les stations expérimentales précitées, le renforcement du projet "artichaut (OMVVM)" la mise en oeuvre du projet "Promotion de la culture de pomme de terre" sous l'égide du CIL et la création de pépinières de démonstration par les Offices de mise en valeur hydro-agricole.

- La diffusion de certaines techniques culturales de pointe telles que le semé forçage, le traitement aux phytohormones, la pré-germination, la taille, les techniques de production des cultures maraîchères sous serres et le désherbage chimique.

- La démonstration de l'utilisation de la traction mécanique adaptée aux cultures maraîchères.

L'ensemble du programme coûtera 0,26 MD. Outre, ces actions spécifiques aux cultures maraîchères il sera procédé à la continuation des projets de vulgarisation en coopération bilatérale et multilatérale au sein des offices de mise en valeur hydro-agricole et l'intensification de l'octroi du crédit supervisé. Pour cette dernière action, un fonds de roulement évalué à 2,9 MD sera rendu disponible pour permettre le financement de crédits de campagne sous la supervision de ces offices en vue d'augmenter la productivité des périmètres publics irrigués. Par périmètre ces besoins sont ventilés comme suit (en MD):

O.M.V.V.M./P.P.I	:	1,5
O.M.I.V.A.N.	:	0,8
O.M.I.V.A.L.	:	0,1
O.F.P.I.J.	:	0,5

A l'aval de la production:

Les principales actions comprendront:

1) La création par les Offices de mise en valeur de nouvelles capacités de collecte et de conditionnement dans les zones de production dépourvues de coopératives de service. Dans leur phase de démarrage ces centres seront gérés par les offices en question, en collaboration avec le GIL. Leur gestion sera confiée à la profession au fur et à mesure de son organisation en coopératives de services ou autres associations. Dans ce cadre il est prévu un investissement de l'ordre de 1 MD.

2) L'utilisation optimale des capacités de stockage disponibles notamment à Soliman et Ras-Djebel et la gestion de ces derniers centres par le GIL; cet organisme étant appelé à jouer un rôle plus important dans la régularisation des apports sur le marché surtout en ce qui concerne la pomme de terre et l'oignon. Un fonds de roulement de 2 MD est programmé au bénéfice du GIL pour assurer cette opération pour 20.000 T de pommes de terre et 2.000 T d'oignons en 1981.

3) L'extension de la capacité de transformation de manière à disposer en 1981 d'une capacité de 8.000 T/j contre 5.500 T/j actuellement et ce pour faire face à l'augmentation (+ 70.000 T) de la production des légumes destinés à la transformation.

4) L'augmentation de la capacité de fabrication des petits équipements nécessaires au bon déroulement de la campagne (caisses ...).

5) La réorganisation des marchés de gros notamment celui de Tunis. Dans ce cadre le GIL sera appelé à jouer un rôle plus efficace dans le programme de stabilisation des prix en assurant les services de mandataire pour les maraîchers qui le souhaitent.

6) La promotion de nos exportations en frais et en conserves. En effet le développement prévu pour le sous-secteur permet de dégager un surplus exportable important (97.000 T d'équivalent frais) tel qu'il ressort du bilan ressources-emploi prévisionnel ci-après:

BILAN RESSOURCES - EMPLOIS EN 1981

(en tonne)

	Production		Im- porta- tion	Total Ressources	Se- men- ces	Consommation		Exportation		Total Emplois
	S	H.S.				en frais S	en frais H.S.	en frais S	en con- serve H.S.	
Pomme de terre	100.000	85.000	18.000	203.000	25.000	100.000	63.000	-	15.000	203.000
Tomate	345.000	25.000	-	370.000	-	130.000	15.000	-	5.000	370.000
Piment	142.000	8.000	-	150.000	-	122.000	7.000	-	1.000	150.000
Artichaut	24.000	-	-	24.000	-	13.000	-	-	3.000	24.000
Melon-Pastèque	262.500	10.000	-	272.500	-	262.500	9.000	-	1.000	272.500
Oignons	104.000	-	-	104.000	-	104.000	-	-	-	104.000
Légumes divers	231.600	-	-	231.600	-	221.600	-	5.000	-	231.600
TOTAL	1.209.100	128.000	18.000	1.355.100	25.000	953.100	94.000	5.000	25.000	1.355.100

La réalisation de ces exportations est conditionnée par l'intensification des actions du GIL tendant à leur promotion. Ces actions peuvent revêtir la forme d'organisation de campagnes publicitaires, de participation à des foires et expositions, d'organisation de la profession d'exportateurs de légumes, d'assistance technique aux centres de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation.

3. Les investissements

Le volume des investissements à réaliser dans le secteur maraîcher durant le V^e Plan est estimé aux prix de 1976 à 9,1 MD auxquels il faudrait ajouter un montant de l'ordre de 1 MD pour la création ^{de} nouvelles capacités de collecte dans les périmètres publics irrigués. Les détails sont consignés au tableau en annexe.

La répartition de ces volumes d'investissement par action fait apparaître l'importance des investissements alloués aux équipements en serres (55%) et au petit matériel (25%).

Type d'action	Volume d'investissement (1.000 D)	%
<u>1. Agriculture</u>		
Recherche - Expérimentation - Etudes	500	6
Production de semences et plants	500	6
Vulgarisation	860	8
Equipement en serres	4.990	55
Bêtes de trait et petit matériel	2.250	25
TOTAL AGRICULTURE	9.100	100
<u>2. En aval de l'agriculture</u>		
Centres de collecte	1.038	-

La répartition de ces investissements par degré de maturité fait ressortir l'importance relative (68%) des projets pour lesquels des études techniques et économiques sont à entreprendre rapidement.

	Degré de maturité du projet	Volume d'investis- sement (1.000 D)	%
1. <u>Agriculture</u>			
	A	2.664	29
	B	153	2
	C	25	1
	D	5.766	63
	E	492	5
Total agriculture	-	9.100	100
2. <u>En aval de l'agri- culture</u>			
	C	568	55
	D	470	45
Total aval	-	1.038	100

La répartition des investissements agricoles par opéra-
teur fait apparaître l'importance du secteur privé (90%) comparée au
secteur public.

	Volume d'investis- sement (1.000 D)	%
1. <u>Administration</u>	(293,0)	(3)
D/PA	56,0	-
DERFC	20,0	-
INRAT	217,0	-
2. <u>Entreprises publiques</u>	(614,5)	(7)
OMVVM - PPI	365	-
OMIVAN	49	-
OMIVAL	-	-
OPPIJ	5	-
GIL	195,5	-
3. <u>Entreprises privées</u>	(8.192,5)	(90)
CCSPS	442	-
Autres privées	7.750,5	-
TOTAL	(9.100)	(100)

Par ailleurs un crédit de campagne de 12,5 MD sera néces-
saire en 1981 pour assurer le financement de la production prévue.

LES CULTURES INDUSTRIELLES

1. Définition des objectifs de production

Les cultures industrielles, activités négligées au cours des plans précédents feront l'objet d'une attention particulière durant le V^e Plan. Globalement les superficies passeront de 11.000 ha en 1975 à 41.700 ha en 1981. La production en valeur et aux prix de 1972 passerait de 1,8 à 9,6 MD soit un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 40%. Cette production se ventile comme suit:

		Q: en 1.000 tonnes		V: en millions de dinars			
Produit	Prix 1972	1975		1976		1981	
	D/T	Q	V	Q	V	Q	V
				estimées			
Betterave	9,51	47,41	0,45	66	10,63	400,61	3,80
Tournesol	110	2,31	0,25	1,210	13	28,31	3,10
Tabac	218	3,31	0,72	3,410	74	5,41	1,17
Lin	78	2,11	0,16	4	10,31	11,71	0,91
Soja	120	-	-	-	-	1,51	0,18
Coton	210	-	-	-	-	2,11	0,44
Total	-	-	1,58	-	1,81	-	9,60

Cet objectif qui peut paraître très ambitieux, est impératif en raison des options fondamentales d'auto-suffisance en produits alimentaires stratégiques d'une part et de la volonté d'intégration accrue du secteur agricole au secteur industriel.

La réalisation de cet objectif est cependant conditionnée dans une large mesure par:

- La création d'un Institut responsable de la promotion du secteur appelé notamment à intensifier la recherche, la formation des cadres et la vulgarisation dans le domaine des cultures industrielles et notamment la betterave.

- L'adoption d'une politique de prix et de crédits qui favorise l'extension de ces cultures et l'exclusion de toute forme d'assistance technique et financière aux agriculteurs qui ne se consacreront pas aux cultures industrielles dans les zones dont c'est la vocation.

- L'extension des capacités de traitement industriel selon un calendrier apte à entraîner le développement de ces cultures.

2. Actions à entreprendre et rôle des opérateurs

La betterave

L'objectif est de réaliser 400.000 T correspondant à 52.000 T de sucre, assurant le tiers de nos besoins contre moins de 5% actuellement. Cette production proviendra de 12.000 ha environ ventilés comme suit:

Par région

Régions	Betterave en sec	Betterave en irrigué	TOTAL
Tunis	-	1.200	1.200
Bizerte	2.500	240	2.740
Béja	1.400	1.530	2.930
Jendouba	1.000	4.350	5.350
Total	4.900	7.320	12.220

Par opérateur

Opérateurs	Betterave en sec	Betterave en irrigué	TOTAL
O.T.D.			
A.C.	1.000	470	1.470
U.C.P.	1.400	2.420	3.820
<u>Privés</u>			
1. Supervisés par OPI Jendouba	-	2.950	2.950
2. " par OMVVM	-	1.200	1.200
PPI	-	280	280
3. Autres privés	2.500	-	2.500
Total	4.900	7.320	12.220

Parallèlement les rendements passeront en sec de 14 à 22 T/ha et en irrigué de 28 à 40 T/ha.

L'extension des superficies et l'amélioration des rendements seront réalisées grâce à un programme intégrant la recherche, la vulgarisation, la formation des cadres et le crédit agricole pour un montant d'investissement de 2,7 MD et d'un programme de protection phytosanitaire dont le montant s'élève à 0,06 MD.

A l'aval de la production, il est nécessaire de disposer d'une capacité de l'ordre de 280.000 T dans la zone de Béja, Jendouba et de 120.000 T dans la région de Tunis et Bizerte.

Le tournesol

L'objectif est de réaliser 26.000 T qui proviendront de 16.000 ha ventilés comme suit:

Par région

Régions	Tournesol en sec	Tournesol en irrigué	TOTAL
Tunis	2.300	1.000	3.300
Bizerte	2.600	-	2.600
Jendouba	700	3.040	3.740
Béja	3.300	640	3.940
Le Kef	1.000	-	1.000
Siliana	-	50	50
Centre	-	200	200
Sud	-	1.170	1.170
Total	9.900	6.100	16.000

Par opérateur

Opérateurs	Tournesol en sec	Tournesol en irrigué	TOTAL
O.T.D.			
A.C.	1.050	1.080	2.130
U.C.P.	2.500	930	3.430
<u>Privés</u>			
1. Supervisés par OPI Jendouba	-	2.490	2.490
2. OMVVM	-	400	400
PPI	-	700	700
3. Autres privés	6.350	500	6.850
Total	9.900	6.100	16.000

Parallèlement les rendements passeront en sec de 6 à 15 qx/ha et en irrigué de 7 à 22 qx/ha.

L'extension des superficies et l'amélioration des rendements seront rendues possible grâce à la mise en oeuvre d'un programme intégré pour un montant d'investissement de 1,5 MD et l'intensification des moyens de lutte contre les moineaux pour un montant de 0,03 MD.

A l'aval de la production il est nécessaire de disposer d'unités de trituration polyvalentes dont la rentabilité à court terme serait assurée par des graines oléagineuses importées.

Le tabac

L'objectif est de réaliser 5.500 T dont 1.000 T de tabac à priser. Cette production proviendra de 5.500 ha répartis par région comme suit:

Régions	Superficie en ha
Bizerte	500
Jendouba	2.500
Béja	1.500
Nabeul	810
Gabès	90
Sousse	50
Total	5.450

Deux projets ont été identifiés à l'effet de promouvoir cette culture:

- Le premier vise à accroître les superficies et la productivité du tabac grâce à des actions techniques et l'octroi de crédit agricole pour un investissement de 1,4 MD.

- Le second projet à titre expérimental concerne l'introduction sur 50 ha de tabac d'Orient pour un coût de 0,04 MD.

Les autres cultures industrielles

Il s'agit principalement du lin, du soja et du coton. Les objectifs de superficie et de production sont consignés dans le tableau ci-après:

Culture	Superficie en ha	Production en T
Lin	5.850	11.700
Soja	600	1.500
Coton	1.600	2.100

Des projets visant la promotion de ces cultures ont été programmés pour un montant de 0,5 MD.

3. Les investissements

Le volume des investissements à réaliser dans le secteur des cultures industrielles durant le V^e Plan est estimé aux prix de 1976 à 5,9 MD pour la production et 0,8 MD pour les actions en aval.

Ventilation par nature d'action:

La ventilation des investissements par nature d'action fait ressortir l'importance des investissements alloués au matériel agricole (95,5%).

Nature des actions	Volume des investissements (1.000 D)	%
Recherche et études	115	2,0
Protection des végétaux	25	0,5
Matériel agricole	5.560	95,5
Divers (supervision)	155	2,0
Total production	5.855	100
Stockage	820	-

Echéancier par degré de maturité:

La répartition de ces investissements par degré de maturité est la suivante:

Degré de maturité du projet	Volume d'investissement (1.000 D)	%
A	4.135	70,5
B	25	0,4
C	1.410	24,1
E	285	5,0
Total	5.855	100

Cette répartition montre l'importance relative (30%) des projets pour lesquels les études de factibilité sont à entreprendre.

Répartition par type d'opérateurs: Elle montre l'importance relative du secteur privé (65%) et de l'O.T.D. (30%).

Opérateurs	Volume des investissements (1.000 D)	%
<u>Administration</u>	(25)	
D/Défense des cultures	25	0,4
<u>Entreprises publiques</u>	(2.052)	
Institut (à créer)	115	2,0
Institut/STS	10	0,2
Institut/ONH	12	0,2
Institut/FNT	10	0,2
O.T.D.	1.800	30,7
R.N.T.A.	105	1,8
<u>Entreprises privées</u>	(3.778)	64,5
Total	5.855	100

En outre, un montant de 1,5 MD en crédits de campagne sera mobilisé en 1981 pour réaliser l'objectif de production fixé.

L'ELEVAGE

1. Objectifs de production

L'objectif assigné au secteur de l'élevage est de réduire notre déficit en produits animaux. A l'horizon 1981, la demande intérieure est estimée à 134.000 T de viande, 465.000 T de lait et 670 millions d'oeufs ce qui correspond à une consommation annuelle par tête de 20 kg, 70 kg et 110 unités respectivement. Les possibilités de développement du sous-secteur permettent d'atteindre en 1981, l'auto-suffisance en viande et en oeufs et 80% de couverture de nos besoins en lait (contre 60% actuellement), comme le montre le tableau ci-dessous:

			RESSOURCES			EMPLOIS	
	Unités	:	Production	Importation	TOTAL	Consommation	
Viande	T		134.000	-	134.000	134.000	
Lait	T		364.000	101.000	465.000	465.000	
Oeufs	10 ⁶ unit.		670	-	670	670	

La valeur de la production du sous-secteur passera aux prix constants de 1972 de 106 MD en 1976 à 146,5 MD en 1981 soit un taux de croissance annuel moyen de 6,8%. Cet accroissement provient aussi bien de l'amélioration des rendements individuels que de l'augmentation des effectifs. La production se ventile ainsi:

	Prix en	1976		1981	
		Q	V	Q	V
Viande (T poids vif)	D/T	(164.970)		(220.080)	
- Bovine	479	55.900	26.800	76.300	36.550
- Ovine	532	65.800	35.006	70.900	37.719
- Caprine	452	9.400	4.249	15.600	7.051
- Caméline	283	2.400	679	2.400	679
- Porcine	338	520	176	930	314
- Equine	107	1.650	177	1.650	177
- Volaille	483	29.300	14.151	52.300	25.260
Lait: (T)	55	247.800	13.601	363.850	20.012
Oeufs: (10 ⁶ pièces)	25	376.000	9.400	671.000	16.775
Autres produits			1.761		1.963
Total		1106.000		146.500	

Convertie en poids net et abats la production de viande atteindra 134.000 T en 1981 contre 97.500 T en 1976, détaillée comme suit (en T):

Type de viande	1976	1981
Bovine	34.890	47.640
Ovine	34.070	36.680
Caprine	4.550	7.530
Equine	630	830
Caméline	1.200	1.200
Porcine	390	700
Volaille	21.600	39.200
Total arrondi à	97.500	134.000

1.1. Evolution des effectifs

L'aviculture mise à part, les effectifs évolueront à un rythme assez faible dans l'ensemble, 2,9% pour les bovins, 1,4% pour les ovins et 4,6% pour les caprins. L'évolution des effectifs du cheptel de 1976 et 1981 est indiquée au tableau ci-après:

Espèce	1976	1981
<u>Bovine (Vaches)</u>	(419.600)	(474.000)
- Race pure	27.600	63.400
- Race locale et croisée	383.000	410.600
<u>Ovine (Brebis)</u>	(2.900.000)	(3.100.000)
- Race laitière	160.000	160.000
- Autres races	2.740.000	2.940.000
Nord	1.040.000	1.240.000
Centre et Sud	1.700.000	1.700.000
<u>Caprine (Chèvres)</u>	(880.000)	(1.100.000)
- Nord	314.000	445.000
- Centre et Sud	566.000	655.000
<u>Volaille (Tête)</u>		
- Elevage traditionnel	4.000.000	4.000.000
- Elevage industriel - broiler	13.000.000	25.950.000
- pondeuses	804.000	2.275.000
- Reproducteurs chair	129.400	401.000
- Reproducteurs ponte	16.425	47.640
Porcine (truies)	539	1.000
Equine (têtes)	130.000	130.000
Asine (têtes)	225.000	225.000
Caméline (têtes)	150.000	150.000
Ruches traditionnelles	75.000	100.000
Ruches modernes	14.500	29.000

La faible évolution des effectifs au cours du V^e Plan tient compte du fait que ceux-ci ont atteint un niveau assez élevé à la fin du IV^e Plan. Le maintien d'un rythme élevé des effectifs risque d'aggraver le déséquilibre entre les ressources alimentaires disponibles et le besoin des animaux et entraînerait une réduction des rendements individuels.

Seuls continueront à évoluer à un rythme accéléré les effectifs de bovins de race pure, de volailles et d'abeilles.

1.2. Evolution des rendements

Pour les principales espèces, les rendements individuels évolueront comme suit:

	1976			1981		
	Viande	Lait	Oeuf	Viande	Lait	Oeuf
	(kg/poids vif)	(kg/net)	(pièce)	(kg/poids vif)	(kg/net)	(pièce)
<u>Bovins</u>						
- laitiers	1) 230	2.150	1)	1) 250	2.150	1)
- locaux et croisés	1)	380	1)	1)	430	1)
<u>Evins</u>						
- laitiers	1)	50	1)	1)	60	1)
- locaux Nord	1) 22,7	7 ^{1/2}	1)	1) 22,7	7 ^{1/2}	1)
- locaux C. et Sud	1) 22,7	1)	1)	1) 23,0	1)	1)
<u>Caprins</u>						
- Nord	1) 10,7	30	1)	1) 13,8	30	1)
- Sud	1) 10,7	1)	1)	1) 14,5	1)	1)
<u>Volaille</u>						
- traditionnelle	1) 2	54	1)	1) 2	54	1)
- de chair	1) 1,5	-	1)	1) 1,5	-	1)
- de ponte	1) 2	200	1)	1) 2	200	1)

1/ sur 1/3 des effectifs.

2. Les actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

2.1. Amélioration des ressources alimentaires du cheptel

La réalisation des objectifs fixés en matière de production est tributaire en premier lieu de l'accroissement des ressources alimentaires du cheptel tant en fourrages qu'en aliments concentrés.

a) Les cultures fourragères:

Les surfaces totales réservées aux cultures fourragères en sec et en irrigué passeront de 362.000 ha en 1976 à 544.000 ha en 1981, conformément au tableau ci-après (en ha):

	1976			1981		
	Nord & Sud	Centre	TOTAL	Nord & Sud	Centre	TOTAL
Fourrages annuels en sec	192.000	37.000	229.000	210.000	40.000	250.000
Fourrages plurian- nuels en sec	8.000	1.300	9.300	47.000	2.000	49.000
Prairies (type Sed- jenane)	2.700	-	2.700	24.900	-	24.900
Arbustes fourragers	-	98.000	98.000	-	1178.000	1178.000
<u>S/Total en sec</u>	<u>202.700</u>	<u>136.300</u>	<u>339.000</u>	<u>281.900</u>	<u>220.000</u>	<u>501.900</u>
Fourrages annuels en irrigué	7.370	3.810	11.180	14.500	5.800	20.300
Fourrages plurian- nuels en irrigué	5.880	6.250	12.130	10.370	11.700	22.070
<u>S/Total en irrigué</u>	<u>13.250</u>	<u>10.060</u>	<u>23.310</u>	<u>24.870</u>	<u>17.500</u>	<u>42.370</u>
TOTAL	251.950	146.360	362.310	306.770	237.500	544.270

Le programme d'extension des actions fourragères pour le V^e Plan présente les caractéristiques suivantes:

- Une extension des prairies type Sedjenane sur une superficie de 22.200 ha. Parallèlement à la poursuite du programme entrepris dans la région de Sedjenane, deux autres zones, Nefza et Tabarka seront mises en valeur selon le même modèle d'intervention.

- Une extension de la culture des fourrages pluriannuels en sec (luzerne, fétuque, sulla et médicago annuelle) dans les zones marginales à la céréaliculture dans différentes régions du Nord du pays. Cette reconversion intéressera 40.000 ha environ, dont 10.000 ha sur terres domaniales.

- Une augmentation des superficies réservées aux cultures fourragères dans les périmètres irrigués qui passeront de 23.000 ha à 42.000 ha représentant ainsi 25% des cultures irriguées.

- La poursuite de l'effort entrepris en matière de plantation d'arbustes fourragers dans le Centre et le Sud.

- Le développement de la production de semences fourragères notamment d'espèces à petites graines dont la production est actuellement très insuffisante. Une unité de conditionnement d'une capacité de 2.000 tonnes/an sera mise en place.

Par opérateur, l'accroissement des superficies fourragères se ventile comme suit (en ha):

	OTD	PAM 482	OEP	SOMMIVAS	IRA	PRIVES	TOTAL
Fourrages annuels en sec	8.500	-	-	-	-	12.500	21.000
Fourrages pluriannuels en sec	10.000	-	-	-	-	30.000	40.000
Prairies type Sedjennane	-	-	17.200	-	-	5.000	22.200
Parcours améliorés	20.000	-	100.000	30.000	100.000	-	250.000
Plantations d'arbustes fourragers	-	50.000	-	-	-	30.000	80.000

En ce qui concerne les superficies irriguées, la ventilation par opérateurs en 1981 sera la suivante (en ha):

OTD	5.800
OMVVM/PPI	18.000
OMIVAN	800
OMIVAL	2.000
OPIJ	2.500
OEP - sur propres fermes	700
- sur fermes privées supervisées	5.500
SOMMIVAS	1.400
Autres privés	5.700
Total	42.400

b) Les aliments concentrés du bétail:

Les besoins en 1981 ont été évalués à 952.000 T comparés à 405.000 T en 1976 soit une augmentation de 18,5% par an. La couverture de ces besoins se ventile comme suit (en T):

Concentrés	1976		1981	
	Tonnes	1.000 UF	Tonnes	1.000 UF
<u>1. Production locale</u>				
- Orge en grain	150.000	150.000	350.000	350.000
- Avoine	20.000	20.000	25.000	25.000
- Son et remoulage	120.000	84.000	170.000	119.000
- Légumineuses	45.000	45.000	120.000	120.000
- Mélasse	6.500	5.000	20.000	15.000
- Pulpes de betterave	4.000	3.000	25.000	20.000
- Maïs grain	1.700	1.700	30.000	30.000
- Tourteaux	1.500	1.500	12.000	12.000
- Divers	6.000	6.000	10.000	10.000
<u>S/Total Prod. locale</u>	<u>354.700</u>	<u>316.200</u>	<u>762.000</u>	<u>701.000</u>
<u>2. Importation</u>				
- Maïs	30.000	30.000	130.000	130.000
- Tourteaux de soja	15.000	15.000	60.000	60.000
- Maïs (PAM 482)	5.000	5.000	-	-
<u>S/Total Importation</u>	<u>50.000</u>	<u>50.000</u>	<u>190.000</u>	<u>190.000</u>
TOTAL	404.700	366.200	952.000	891.000

Pour faire face aux besoins en concentrés industriels, les capacités de production devront passer de 145.000 T en 1976 à 375.000 T en 1981 ventilés comme suit:

	1976	1981
Aliments pour volailles	100.000	245.000
Autres aliments	45.000	130.000

Les capacités existantes, les prévisions d'extension et de création d'unités nouvelles permettront de satisfaire les besoins en aliments pour volailles. Toutefois pour les bovins et ovins, les besoins en aliments concentrés ne semblent pas pouvoir être couverts d'ici 1981 par le secteur industriel, faute de promoteurs et de matières premières et en l'absence d'une politique judicieuse de prix.

2.2. Amélioration génétique du cheptel

L'action d'amélioration génétique du cheptel comportera différents volets:

a) l'importation de 3.100 génisses pleines et 8.000 velles de races sélectionnées conformément au tableau ci-après:

	1977	1978	1979	1980	1981	TOTAL
<u>Génisses pleines</u>						
Projet autrichien	300	300	-	-	-	600
Projet tuniso-hollan-						
dais et autres imp.	500	500	500	500	500	2.500
commerciales						
<u>Velles</u>						
Projet tuniso-cana-						
dien et autres imp.	2.500	2.000	1.500	1.000	1.000	8.000
commerciales						

b) le renforcement de l'insémination artificielle en vue de faire passer le nombre d'inséminations premières de 30.000 en 1976 à 70.000 en 1981, grâce notamment à l'importation de 5 taureaux d'élite par an. De plus il est prévu d'accroître le nombre de stations de monte ainsi que le nombre de taureaux de race pure qui seront mis à la disposition des éleveurs, dans le cadre du projet "Saillie Naturelle". En outre il sera procédé à l'importation d'ovins et de caprins laitiers à potentiel génétique élevé - qui constitueront des pépinières pour la fourniture aux agriculteurs de reproducteurs sélectionnés.

c) la valorisation de l'action du Projet "Contrôle des Performances" par une meilleure exploitation des résultats tant au niveau de la sélection des animaux qu'au niveau de la conduite des troupeaux.

2.3. Amélioration des conditions sanitaires

La Direction des Services Vétérinaires intensifiera les campagnes de lutte contre:

- la brucellose des bovins. L'objectif 1981 est d'assainir la totalité de l'élevage bovin laitier et les 2/3 des bovins croisés soit environ 150.000 têtes et ce grâce à la vaccination de 40.000 jeunes et l'abattage des bêtes réagissantes (7.000 têtes).

- la tuberculose des bovins: l'opération sera conduite concomitamment à la lutte contre la brucellose.

- la lutte contre la clavelée du mouton: l'objectif est de vacciner 80% du cheptel soit environ 4 millions de têtes.

- la lutte contre la strongylose pulmonaire et gastro-intestinale; l'opération portera sur 4.000.000 de têtes ovines pendant 2 campagnes, celle du ^{printemps} étant prise en charge par la D.S.V.

- la lutte contre la gâle des ovins, qui portera sur un effectif de 2.000.000 têtes. Cette opération qui sera facilitée par la mise en service des 130 piscines réalisées par la D.S.V. et les projets de développement rural, nécessite néanmoins la construction d'une centaine de piscines supplémentaires.

- la rage animale et l'échinococcose. Il s'agira de vacciner et de droguer contre la ténia de l'échinococcose 300.000 chiens (soit le 1/3 de la population canine) vivant en milieu rural et dans certaines communes dépourvues de vétérinaires.

L'opération dont le coût est estimé à 0,833 MD paraît justifiée au niveau de l'économie nationale, du fait du nombre de plus en plus élevé de personnes atteintes par la rage. La contribution de l'OMS a été requise pour la concrétisation de cette action.

Parallèlement à ces campagnes nationales prophylactiques la D.S.V. sera appelée à:

- intensifier le contrôle des abattoirs et des frontières terrestres et aériennes et la modernisation des abattoirs régionaux.

- consolider ses services régionaux de vulgarisation de manière à intensifier ses contacts directs avec les éleveurs pour mieux les informer et leur inculquer les éléments d'une éducation sanitaire. Dans ce cadre des journées de démonstration seront organisées suivies de distribution de produits vétérinaires au profit des moyens et petits éleveurs.

2.4. Actions de vulgarisation et de démonstration

La production de viande bovine étant entièrement couverte par le projet FAO-SIDA, le projet intégré d'élevage focalisera son intervention sur la conduite des troupeaux ovins et bovins dans le cadre d'une action multidisciplinaire qui prendra en considération les différents facteurs de l'intensification des fermes d'élevage et de l'amélioration de leur rentabilité.

Les moyens qui seront mis à la disposition de ce projet permettront de renforcer les structures régionales de vulgarisation rattachées à l'Office de l'Elevage et des Pâturages.

Le réseau de fermes pilotes de vulgarisation et de démonstration sera renforcé par la création de nouvelles unités dans les zones qui n'en sont pas pourvues (zone du Nord-Ouest et région des hauts plateaux).

2.5. Programmes spécifiques de développement de la production

Les objectifs de ces programmes sont de deux types:

- assurer l'encadrement technique et économique d'un secteur de production bien déterminé.

- créer, lorsque l'action prévue n'est immédiatement vulgarisable à grande échelle, des unités pilotes de production de grande taille susceptibles de jouer un rôle actif dans la régulation de la production.

Parmi les principaux projets prévus dans ce cadre:

- a) le projet de développement de la production de viande bovine dans le Nord (Projet FAO/SIDA) dont l'intervention toucherait 18.000 à 30.000 taurillons par an qui seront engraisés sous la supervision directe du projet.

- b) la création de 4 unités d'engraissement d'agneaux dans le Centre et le Sud, l'objectif étant d'établir les liens de complémentarité entre les zones extensives (parcours) et les zones plus intensives (périmètres irrigués).

- c) le projet Tuniso-Canadien de développement de l'aviculture dont l'objectif est de fournir environ le 1/3 des besoins en poussins d'un jour et de poulettes démarrées. Le projet se chargera également d'assurer un certain nombre de services à ses clients (laboratoire de diagnostic, abattage et conservation des viandes).

d) le projet de développement intégré de l'apiculture qui comporte des actions d'expérimentation, de vulgarisation et d'approvisionnement du secteur en matériel biologique et en équipement spécialisé, parallèlement à la production de cire et de miel.

e) le projet d'élevage des lapins dont l'objectif est de tester les possibilités de développement de l'élevage de cette espèce dans le pays.

3. Les Investissements

Le volume des investissements nécessaires à la réalisation des actions programmées pour le V^e Plan s'élève à 71 MD répartis comme suit par catégorie de projet (en MD):

I. Projets de production fourragère et d'aliments du bétail	23,43
II. Projets d'amélioration génétique et des conditions d'élevage	6,17
III. Projets de vulgarisation et de santé animale	10,90
IV. Projets de production animale	30,50

Cette répartition par nature d'action fait apparaître l'importance des investissements alloués aux projets de production animale (43%) et de production fourragère et aliments du bétail (33%). Les projets d'amélioration génétique, de vulgarisation et de santé animale représentent environ 24% du total des investissements.

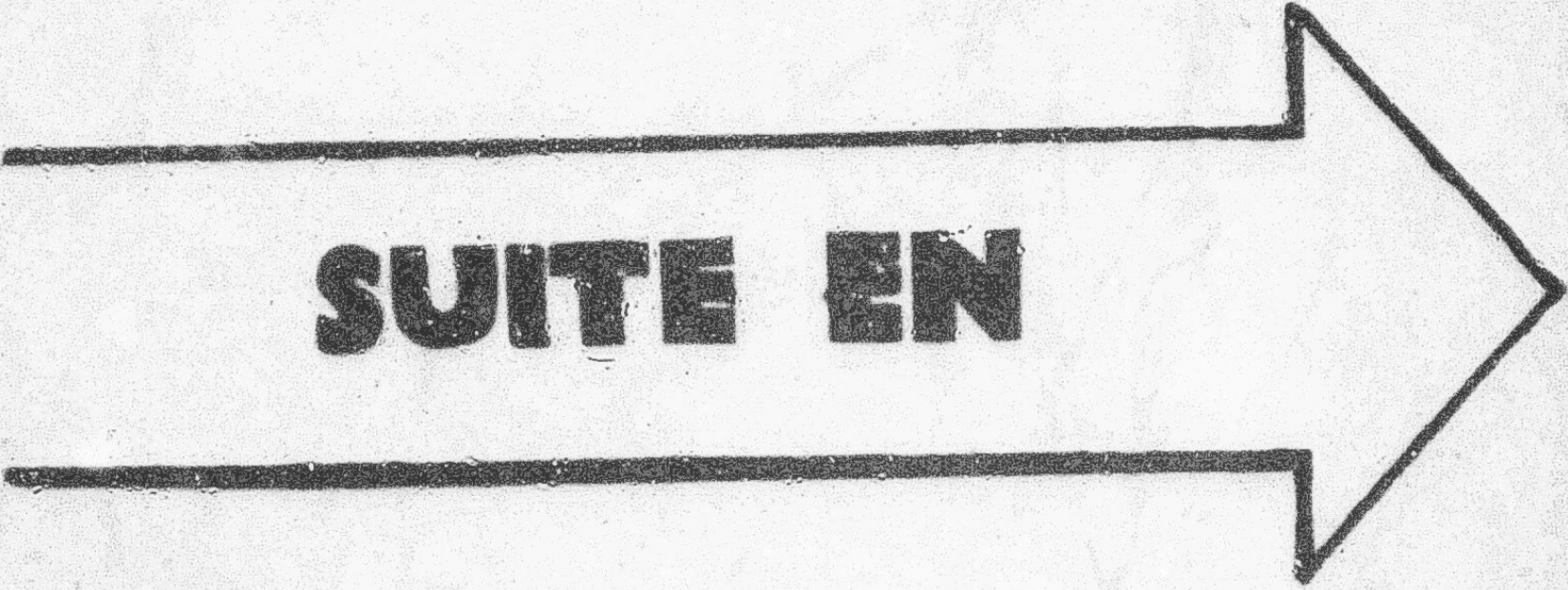
Par degré de maturité, comme le montre le tableau ci-après, 69% des investissements seront alloués à des projets en cours type A.

Action	A	B	C	D	E	Total
I	14.010	147	-	-	8.969	23.426
II	6.028	-	-	145	-	6.173
III	6.565	355	3.469	-	537	10.926
IV	22.350	1.294	5.600	-	1.257	30.501
Total	48.953	2.096	9.069	145	110.763	71.026
%	69%	2,9%	12,9%	0,2%	15%	100%

Par opérateur les privés avec 45,3% des investissements totaux (dont 78,5% en production animale et notamment dans le secteur avicole) viennent en tête suivis par l'Office de l'Elevage et des Pâturages avec 31,2%. Le détail par opérateur et par nature d'action est consigné ci-dessous.

(en 1.000 D)

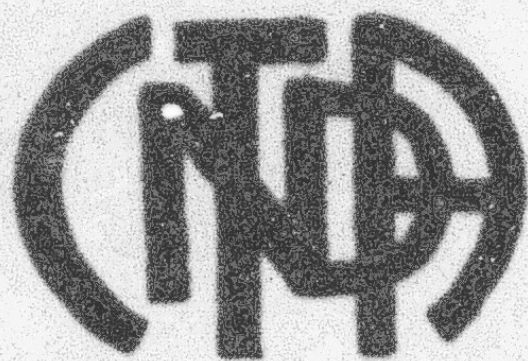
Action	O.E.P.	O.T.D.	Autres opé- rateurs	Adminis- tration	Privés	Total
I	9.751	230	5.313	190	7.942	23.426
II	2.283	2.340	-	-	1.550	6.173
III	3.856	-	-	7.070	-	10.926
IV	6.242	1.565	-	-	22.694	30.501
Total	22.132	4.135	5.313	7.260	32.186	71.026
%	31,2	5,8	7,8	10,2	45,3	100



SUITE EN

F

3



MICROFICHE N°

05293

République Tunisienne

الجمهورية التونسية

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

وزارة الزراعة

CENTRE NATIONAL DE

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي

DOCUMENTATION AGRICOLE

تونس

TUNIS

F

3

LA PECHE

1. Définition des objectifs de production

1.1. Evolution de la production

Compte tenu des besoins de consommation en frais à l'horizon 1981, estimés à 66.000 T, des capacités de transformation disponible en 1981, des stocks de poissons exploitables (240.000 T), des moyens humains et matériels qui seront mis en oeuvre, au cours du V^e Plan, l'objectif à atteindre est fixé en 1981 à 87.000 T, ventilé comme suit:

Q: unité: Tonne
V: unité: 1.000 D

Type de pêche	Prix 1972 D/T	1976		1981	
		Q	V	Q	V
Pêche au chalut	188	12.000	2.256	21.000	3.948
Pêche côtière	318	16.000	5.088	25.500	8.109
Pêche au feu	108	22.000	2.376	34.500	3.726
Pêche lagunaire	420	1.250	525	3.000	1.260
Pêche au thon	360	900	324	1.500	540
Pêche aux crustacés	1.259	1.200	1.510	1.500	1.888
Pêche aux éponges	3.871	70	271	100	387
Pêche au corail	10.933	9	98	14	153
Total	-	53.429	12.448	87.104	20.011
		arrondi à 53.000	arrondi à 12.500	arrondi à 87.000	arrondi à 20.000

Comparé à la production actuelle, l'objectif ainsi fixé implique la réalisation d'un taux de croissance annuel moyen de 13%. Ce taux sera réalisé à concurrence de 5% par l'amélioration de la productivité de la flotte actuelle et de 8% par les nouveaux équipements dont l'acquisition est prévue au cours du V^e Plan.

1.2. Evolution des rendements par catégorie de pêche

- pour le chalutage. En 1976, 38 chalutiers (20% des chalutiers en activité) dépassent les 20 ans d'âge. Leur production, estimée à 50 T/unité/an, restera stationnaire au cours du V^e Plan. Le reste de l'effectif, soit 149 chalutiers, verra son rendement passer de 68 T/unité/an actuellement à 85 T/unité/an à l'horizon 1981. Pour les nouvelles acquisitions, le rendement escompté est de 100 T/unité/an.

- pour la pêche au feu. En 1976, le nombre de lamparos atteint 180 unités, dont 20%, soit 36 lamparos sont amortis et produiront de 107 T/unité/an durant le V^e Plan. La production du reste de l'effectif (144) connaîtra une amélioration pour atteindre un rendement de 140 T/unité/an à l'horizon 1981. Ce dernier rendement a été adopté pour les nouvelles acquisitions.

- pour la pêche côtière. En 1976, le nombre des barques côtières sera de 5.350, dont 1.200 équipées de moteur et 4.150 à rame ou à voile. Le rendement des barques à moteur passera de 5,5 T à 8 T/unité/an; celui des autres types de barque, de 2,5 T à 3 T/unité/an.

2. Actions à mettre en oeuvre et rôle des opérateurs

2.1. Actions d'infrastructure

2.1.1. Acquisition d'unités de pêche: Compte tenu des objectifs de production et des hypothèses d'évolution des rendements, les acquisitions d'unités de pêche et par opérateur se ventilent comme suit:

Type d'embarcation	effectif en 1976	Acquisitions nouvelles prévues			effectif prévu en fin 1981
		Privés	O.N.P.	Total	
Chalutiers	187	40	25	65	252
Thoniers	-	2	2	4	4
Lamparos	180	75	-	75	255
Barques côtières	5.350	440	-	440	5.790
Bateaux senneurs	-	-	10	10	10

Ces acquisitions se feront selon le calendrier ci-après :

Année	1977	1978	1979	1980	1981	Total
Type						
Chalutiers	13	13	13	13	13	65
Thoniers	1	1	1	1	-	4
Lamparos	15	15	15	15	15	75
Barques côtières	50	50	50	145	145	440
Bateaux senneurs	2	2	2	2	2	10

Ce programme d'acquisition offre une occasion pour les entreprises tunisiennes de construction navale de moderniser et d'étendre leurs activités.

2.1.2. Infrastructure portuaire

Les capacités potentielles d'herbergement des ports en service sont en 1975 de l'ordre de 487 unités (chaluts et lamparos). Elles semblent suffisantes pour abriter l'ensemble de la flotte prévue en 1981, compte tenu de l'entrée en service des ports de Zarzis et Chebba fin 1976 et celle des nouveaux ports de Sfax et Bizerte au cours du V^e Plan.

Les actions prévues au cours du V^e Plan concernent les études, la réalisation d'aménagements complémentaires dans certains ports, la création de nouveaux ports de pêche et digues abris. Ces actions sont les suivantes :

- Etudes : Bizerte et Sousse
- Aménagements secondaires : Tabarka (2^e tranche), Mahdia (3^e bassin), Kélibia (2^e tranche et construction d'un slipway à 2 voies), Bizerte (renforcement de la cale de halage), Sousse (renforcement de 2 cales de halage)
- Création de nouveaux ports : Sfax et Bizerte
- Mise en oeuvre du plan de développement de la pêche côtière: construction ou aménagement de 17 ports secondaires et digues abris dont les premiers à réaliser sont situés à Mahrès, Louza, la Galite, Haouaria et Béni Khiair. Ce projet comprend également le dragage de certains ports existants tel celui de Monastir.

2.1.3. Construction et réparation mécanique et navale

Une attention particulière sera accordée au secteur de la construction navale de manière à augmenter sa capacité de construction et réparation. Des facilités financières seront accordées pour encourager l'extension des entreprises actuelles et la création de nouvelles afin de satisfaire la demande croissante en unités de pêche. L'O.N.P. est appelé à consolider ses unités de construction et de réparation mécanique et navale. Les principales actions sont les suivantes:

- Création : Mahdia, Hélihia, Zarzis et Gabès
- Création et extension : Sfax et Sousse
- Remise en état et extension: Tabarka et la Golette.

2.2. Actions de promotion de la production

2.2.1. Recherche et étude

Il est prévu au cours du V^e Plan de consolider ces activités et de les orienter vers des problèmes pratiques en liaison étroite avec la production. Les projets suivants ont été retenus pour la période du V^e Plan:

- Aquaculture: amélioration des techniques d'aquaculture (alevinage, engraissement) en vue d'une meilleure exploitation des lacs.
- Etude des stocks de thon et des techniques de pêche en vue d'améliorer la pêche au thon (thon rouge et petit thon)
- Extension et équipement de laboratoire de Sfax, afin de pouvoir étudier les problèmes spécifiques de la région de Sfax notamment la pêche aux crustacés et des poissons de fond
- Construction d'une station annexe de l'INSTITUT à Bizerte
- Etablissement d'une station de recherche à Mahdia pour l'étude des poissons bleus.
- Inventaire des polluant et identification des mesures à prendre
- Etude des espèces d'importance commerciale dans les golfes de Tunis et de Gabès.

2.2.2. La formation des cadres

Compte tenu des objectifs assignés à la pêche pour le V^e Plan les besoins du secteur en cadres techniques et main-d'oeuvre spécialisée sont évalués à 4.500 agents, répartis comme suit:

Pour l'administration

Ingénieurs Principaux	12
Ingénieurs T.E.	34
Ingénieurs Adjoints	39
Adjoints Techniques	51
	136

Pour la profession

	Pêche au chalut	Pêche au feu	Pêche coûtière	Pêche au corail et aux éponges	Construc- tion navale	Total
Patrons et seconds	140	150	440	-	-	730
Mécaniciens et aides- mécaniciens	140	-	-	-	-	140
Motoristes	-	75	-	-	-	75
Marins-Pêcheurs	700	750	1.320	-	-	2.770
Ramendeurs	70	75	-	-	-	145
Flongeurs	-	-	-	50	-	50
Maître-charpentiers	-	-	-	-	30	30
Charpentiers	-	-	-	-	100	100
Aides-charpentiers	-	-	-	-	300	300
Total partiel	1.050	1.050	1.760	50	430	4.340

Les capacités actuelles ou en cours d'achèvement permettent la formation des 4.500 techniciens et ouvriers qualifiés dont il s'agit. De plus il est prévu la formation sur le tas de 1.500 marins-pêcheurs. L'ensemble de ces agents formés permettra de satisfaire les besoins nouveaux en cadres et assurer le rajeunissement de la profession.

L'adaptation des programmes d'enseignement aux besoins de celle-ci, la création d'un Centre National de recyclage et de perfectionnement permettront de parfaire la formation des cadres et d'améliorer leurs qualifications professionnelles.

2.2.3. La vulgarisation

L'effort de vulgarisation des nouvelles techniques de pêche et des méthodes rationnelles d'exploitation des ressources halieutiques sera accentué au cours du V^e Plan et portera sur les principaux thèmes suivants:

- Vulgarisation de la pêche au thon avec la senne tournante et coulissante
- Utilisation de chalut à grande ouverture, chalut pélagique et semi-pélagique
- Vulgarisation de la grande senne et l'utilisation du power bloc et des sondeurs
- Augmentation de la durée de la marée
- Utilisation de matériel de sécurité
- Exploitation des données météorologiques
- Vulgarisation des nouvelles zones de pêche.

2.2.4. Le crédit

Le développement actuel du secteur est conditionné par la politique d'encouragement de l'Etat qui sera renforcée au cours du prochain plan par:

a) la révision des textes:

Etant donné l'augmentation des prix et du coût de la main-d'oeuvre, les plafonds arrêtés par les textes en vigueur ne suffisent plus aux dépenses exigées par les différentes opérations s'inscrivant dans le cadre des prêts. Une actualisation périodique de ces textes sera par conséquent effectuée.

b) l'extension du crédit à d'autres activités du secteur:

L'encouragement de l'Etat sera étendue à d'autres activités liées au secteur telles que la construction et la réparation navale, le transport, le conditionnement du poisson, les fabriques de glace et l'aquaculture de manière à assurer un développement harmonieux du secteur.

2.2.5. La législation

La législation actuelle ne répond plus aux exigences du développement rationnel du secteur. Aussi est-il prévu la révision des textes en vigueur et la promulgation des textes faisant actuellement défaut, en particulier:

- La loi portant police de la pêche en Tunisie et mise en place des textes d'application
- La loi organisant la profession des mareyeurs, d'expéditeurs des poissons et des produits de la pêche et la mise en place des textes d'application fixant les conditions d'exercice de cette profession
- Les textes fixant le salaire de base des pêcheurs
- Les textes fixant le régime de retraite des pêcheurs
- Les textes fixant le régime de retraite des petits armateurs
- Les textes portant la création de la mutuelle des pêcheurs
- Les textes législatifs en matière de lutte contre la pollution marine.

2.2.6. Les Institutions

Compte tenu de développement du secteur de la pêche et de l'importance de l'infrastructure portuaire existante ou à créer, il est prévu la création des Institutions suivantes:

- Un Office des ports de pêche pour gérer et entretenir les ports de pêche
- Des Coopératives de service pour assurer l'écoulement des poissons pêchés dans les bonnes conditions à travers tout le territoire
- Des Sociétés de production au nombre de 3 pour promouvoir la production par l'utilisation des nouvelles techniques de pêche
- Un comptoir des pêcheurs pour ravitailler le secteur de la pêche en intrants.

3. En aval de la production

Les principales actions sont les suivantes:

- pour la réfrigération

Compte tenu de la production projetée à l'horizon 1981, les besoins en glace sont estimés à 300 T/j; ce qui correspond à un triplement des capacités actuelles et nécessite l'implantation des équipements suivantes:

- usine de glace et tunnel de congélation à Tabarka, Bizerte, Kélibia et Gabès
- tunnel de congélation à Sousse et Mahdia

Par ailleurs, des encouragements financiers seront prévus pour les armateurs afin de pouvoir installer à bord des petites unités de fabrication de glace (500 kg/j), ainsi qu'aux commerçants désireux d'équiper en froid des centres modernes de vente de poisson.

- pour la transformation

La capacité actuelle de transformation des usines de conserve de poisson est de 100 T/j. En 1975, 8.000 T ont été transformées. L'objectif du V^e Plan de porter le niveau de transformation à 15.000 T de poisson frais à l'horizon 1981 requiert:

- 1) la construction d'usines: de 10 T/j à Tabarka, Bizerte et Sousse et de 15 T/j à Mélibia et Chabba
- 2) la modernisation des usines existantes: par la mécanisation des postes d'étêtage et d'éviscération, afin de faire face au manque de main-d'oeuvre saisonnière féminine qui a tendance à fuir le secteur à cause de l'irrégularité du travail, et également par l'extension et l'équipement en froid des usines existantes
- 3) l'augmentation de la capacité de fabrication de farine de poisson:

En 1976, la quantité transformée en farine de poisson est de 1.500 T actuellement, il existe trois usines pour une capacité de 26 T/j. Il est prévu de doubler la fabrication de farine de poisson par la création d'une nouvelles unité et l'extension des usines existantes afin de répondre aux besoins accrus de l'industrie de concentré pour l'élevage.

- pour l'écoulement

En matière de commercialisation l'objectif du V^e Plan est double:

- 1) réaliser une meilleure distribution du poisson de manière à toucher les régions de l'intérieur souvent mal ravitaillées en poisson frais.
- 2) organiser les structures de commercialisation en vue de permettre des prix rémunérateurs pour le producteur tout en stimulant la consommation locale. Pour réaliser cet objectif, les principales actions suivantes seront mises en oeuvre:

- renforcement des moyens de transport grâce à l'acquisition de 60 camions isothermes
- création de nouveaux marchés de gros notamment à Tunis, Sousse et Sfax
- création notamment par l'ONP de magasins témoins pour contribuer à la stabilisation des prix à la consommation
- implantation à l'intérieur du pays des points de vente pourvus de moyens de stockage.

Dans le cadre de cette politique l'ONP est appelé à jouer un rôle dynamique concrétisé par l'écoulement plus direct de sa propre production, la garantie d'un prix rémunérateur aux petits et moyens pêcheurs et la mise en place d'un système permanent d'information sur les prix.

4. Rôle de l'ONP

Plus généralement et compte tenu des objectifs à atteindre au cours du V^e Plan l'Office National des pêches est appelé à jouer un rôle important au niveau de la production et des services.

a) La production

Compte tenu de la flotille actuelle de l'ONP et des acquisitions nouvelles prévues, l'objectif de production retenu à l'horizon 1981 est de 15.000 T soit 17% de la production totale projetée et réparti ainsi:

- Pêche au chalut	:	7.000 T
- Poisson bleu	:	4.000 T
- Pêche lagunaire	:	3.000 T
- Pêche au thon	:	300 T
- Divers	:	700 T
Total		15.000 T

En outre l'ONP est appelé à intensifier ses actions de développement de l'aquaculture par l'amélioration des techniques d'élevage et d'exploitation des lacs de Tunis, El Biban, Kelbia, Monastir et Tinja et la mise en valeur des lacs de Bougrara et Hergla.

b) Les services

Construction et réparation navale

- Amélioration et extension des chantiers existants à Sousse, Sfax et Bizerte (construction et acquisition de matériel)
- Création d'un centre de réparation à Sidi Daoud, Tabarka et Zarzis
- Création d'ateliers de réparation à Kélibia, Tabarka, Zarzis et Mahdia
- Extension du tunnel de congélation à Sfax en vue d'augmenter sa capacité de 10 T/j à 15 T/j
- Création de tunnel de congélation à Zarzis de 2 T/j
- Construction d'un complexe frigorifique au marché du gros de Tunis
- Construction d'une usine de glace à la Goulette de 10 T/j
- Construction d'une usine de glace à la Galite de 5 T/j
- Construction de deux installations de réfrigération pour le poisson à Sidi Daoud et Mahdia.

Le transport: acquisition de 30 camions isothermes

Transformation: modernisation des usines existantes de l'Office National des Pêches.

c) Les investissements: Le programme portera sur un volume de 8 MD ventilé comme suit:

Acquisition de 25 chalutiers	3,0
Acquisition de 10 bateaux senneurs	1,5
Acquisition de 2 thoniers	0,3
Services	2,2
Aquaculture	1,0

5. Les investissements

Le volume des investissements à réaliser dans le sous-secteur de la pêche au cours du V^e Plan est estimé aux prix de 1976 à 68 MD^{1/}. La répartition de ces investissements par action telle que dans le tableau ci-après, fait apparaître l'importance des crédits alloués à l'infrastructure portuaire, à la production et la recherche.

unité: 1.000 D

Type d'action	Investissement	%
Recherche	2.480	3,7
Formation des cadres	890	1,3
Vulgarisation	330	0,6
Production	21.240	31,3
Infrastructure portuaire	42.800	63,1
Total	67.740	100

La répartition de ces investissements par degré de maturité fait ressortir l'importance des projets en cours ou prêts à démarrer et les projets sur lesquels les études de factibilité sont à entreprendre:

Degré de maturité	Investissement (en 1.000 D)	%
Projets (A)	32.680	48,2
Projets (B)	11.200	16,7
Projets (C)	23.860	35,1
Projets (D)	-	0
Projets (E)	-	0
Total	67.740	100

^{1/} 6 MD de services sont pris en compte par le secteur du commerce.

5. Les investissements

Le volume des investissements à réaliser dans le sous-secteur de la pêche au cours du V^e Plan est estimé aux prix de 1976 à 68 MD^{1/}. La répartition de ces investissements par action telle que dans le tableau ci-après, fait apparaître l'importance des crédits alloués à l'infrastructure portuaire, à la production et la recherche.

unité: 1.000 D

Type d'action	Investissement	%
Recherche	2.480	3,7
Formation des cadres	890	1,3
Vulgarisation	330	0,6
Production	21.240	31,3
Infrastructure portuaire	42.800	63,1
Total	67.740	100

La répartition de ces investissements par degré de maturité fait ressortir l'importance des projets en cours ou prêts à démarrer et les projets sur lesquels les études de factibilité sont à entreprendre:

Degré de maturité	Investissement (en 1.000 D)	%
Projets (A)	32.680	48,2
Projets (B)	11.200	16,7
Projets (C)	23.860	35,1
Projets (D)	"	0
Projets (E)	"	0
Total	67.740	100

^{1/} 6 MD de services sont pris en compte par le secteur du commerce.

Répartition par opérateur

Opérateurs	Investissement (en 1.000 D)	%
<u>Administration</u>	(46.500)	(68,6)
- Ministère de l'Équipement	42.800	63,1
- Direction des pêches	1.220	1,8
- INSTOP	2.480	3,7
<u>Entreprises publiques</u>	(5.800)	(8,6)
- Office des ports de pêche	PM	
- C.N.P.	5.800	8,6
<u>Entreprises privées</u>	(15.440)	(22,8)
Total	67.740	100

Cette répartition montre l'importance des investissements administratifs, privés et publics.

Par ailleurs, un montant de 5 MD sera consacré, à l'horizon 1981, au financement du crédit de campagne.

PREPARATION DU V^e PLAN
RAPPORT PRE-DEFINITIF
II - ANNEXES STATISTIQUES

Documentation appartenant à la Bibliothèque
de la Direction E 6
100, Rue Alain Savary - TUNIS

JUIN 1976

1/-) REPARATION DU V^o P^o M

RAPPORT PRE - DEFINITIF

ANNEXES STATISTIQUES

— * —

Documentation présentée à l'Assemblée
de la Direction L. 4. 1. 2
180, Rue Jean Sney - TUNIS

JUN 1976

SOMMAIRE

—*—

STATISTIQUES DE PRODUCTION

- Taureau n° 1 Evolution des superficies et production de céréales
" n° 2 Evolution des rendements des céréales
" n° 3 Besoin en semences, engrais et herbicides du secteur
céréalier
" n° 4 Prévisions annuelles de plantations arboricoles
" n° 5 Prévisions annuelles d'arrachage de plantations arboricoles
" n° 6 Evolution des superficies des cultures maraichères
" n° 7 Evolution des superficies des cultures maraichères par
espèce et par opérateur
" n° 8 Evolution des rendements des cultures maraichères
" n° 9 Evolution de la production des cultures maraichères
" n° 10 Evolution des superficies de cultures industrielles
" n° 11 Evolution des rendements des cultures industrielles
" n° 12 Evolution de la production de cultures industrielles

LISTE DES PROJETS PROGRAMMES AU V^e PLAN

I. - AGRICULTURE

- A. Forêts et CES
- B. Hydraulique rurale
- C. Céréalicul
- D. Arboric
- E. Cultures maraichères
- F. Cultures industrielles
- G. Elevage
- H. Pêche
- I. Actions diverses

II.- FORMATION AGRICOLE

III.- HYDRAULIQUE URBAINE

EVOLUTION DES SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DE CEREALES

Tableau n° 1

	1975	1976	1981	1975	1976	1981
	Superficies (en 1.000 ha)			Productions (en 1.000 T)		
Nord						
Blé dur	(839)	(878)	(850)	(1.015)	(1.140)	(1.278)
- Blé dur ordinaire	452	400	253	452	440	212
- Blé dur haut rend.	150	196	330	225	300	591
Blé tendre	(77)	(77)	(110)	(130)	(140)	(215)
- Blé tendre ordinaire	35	31	17	46	45	23
- Blé tendre haut rend.	42	46	93	84	95	192
Orge et Avoine	(160)	(205)	(200)	(208)	(262)	(260)
Centre et Sud						
Blé dur	(614)	(834,8)	(720)	(260)	(460)	(325)
- Blé dur	315	398,3	250	126	200	100
- Blé tendre	72	143	100	32	70	40
- Orge	227	293,5	370	102	190	185
Total Général	(1.453)	(1.712)	(1.570)	(1.275)	(1.600)	(1.600)
Blé dur	(917)	(995)	(790)	(603)	(940)	(903)
- Blé dur ordinaire	767	795,4	460	578	640	312
- Blé dur haut rend.	150	199,6	330	225	300	591
Blé tendre	(149)	(219,4)	(210)	(162)	(210)	(255)
- Blé tendre ordinaire	107	173	117	78	115	63
- Blé tendre haut rend.	42	46,4	93	84	95	192
Orge et céréales secondaires	(387)	(498)	(570)	(310)	(450)	(445)

EVOLUTION DES RENDEMENTS DES CEREALES

(Q/La)

Tableau n° 2

	1975	1981
<u>Nord</u>		
Blé dur	(12,10)	(15,04)
- Blé dur ordinaire	(11,25)	(14,)
- Blé dur haut rendement	10,00	10,10
	15,00	17,91
Blé tendre	(16,88)	(19,55)
- Blé tendre ordinaire	13,14	13,53
- Blé tendre haut rendement	20,00	20,65
Orge et Avoine	(13,00)	(13,00)
<u>Centre et Sud</u>		
- Blé dur ordinaire	(4,23)	(4,51)
- Blé tendre ordinaire	4,00	4,00
	4,44	4,00
- Orge	4,49	5,00
<u>Total Général</u>	(8,77)	(10,19)
Blé dur	(8,76)	(11,43)
- Blé dur ordinaire	7,54	6,78
- Blé dur haut rendement	15,00	17,91
Blé tendre	(10,87)	(12,14)
- Blé tendre ordinaire	7,29	5,38
- Blé tendre haut rendement	20,00	20,65
Orge et céréales secondaires	(8,01)	(7,81)

Tableau n° 3

BESOINS EN SEMENCES, ENGRAIS ET HERBICIDES
DU SECTEUR CEREALIER

Q: en Qx
V: en 1.000 D

	Prix 1972 D/T	1975			1976			1981		
		Q	V		Q	V		Q	V	
<u>Semences sélectionnées</u>										
- Blé dur	57	89.000	507,300		141.000	803,700		200.000	1.140	
- Blé tendre	51	25.500	130,050		37.000	188,700		50.000	255	
<u>Engrais</u>										
- N	30,0	39.500	118,500		50.000	150,000		70.000	210,000	
- P 45%	36,0	27.000	97,200		35.000	126,000		55.000	198,000	
- P 16%	15,9	15.000	23,850		16.000	25,440		14.000	22,260	
<u>Herbicides</u>										
	Prix 1976		215			517			1.035	
	D/ha									
- 24-D	0,450		65			67			135	
- Suffix	9		150			450			900	

TABLEAU N° 4

II-7) REVISIONS ANNUELLES DE PLANTATIONS AGRICOLES

POUR 1977 / 81

EN HA

ESPECES	Total 1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Olivier à huile	25.000	4.600	5.100	5.100	5.100	5.100
Olivier de table	3.000	400	500	600	700	800
Vigne de cuve	8.500	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
Vigne de table	1.000	200	200	200	200	200
Raisins à sécher	500	100	100	100	100	100
Agrume	1.200	150	200	300	300	250
Palmier-dattier	3.000	600	600	600	600	600
Amandier	7.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Abricotier	750	250	250	250	250	250
Pistachier	1.500	300	300	300	300	300
Pêcher	2.500	500	500	500	500	500
Prunier	800	160	160	160	160	160
Pommier - Poirier	1.000	200	200	200	200	200
Grenadier	700	140	140	140	140	140
Figuier	300	60	60	60	60	60
Autres	250	50	50	50	50	50

TABLEAU N° 5

J/-) REVISIONS ANNUELLES D'APPACHAGE DE PLANTATIONS
ARBORICOLES POUR 1977 /81.

— * —

(Unité : Hectare)

E S P E C E S	1977/81	1977	1978	1979	1980	1981
Vigne de cuve	5 600	1 920	1 920	1 920	1 920	1 920
Vigne de table	400	80	80	80	80	80
Agrumes	400	100	100	100	100	
Amandier	2 500	500	500	500	500	500
Abricotier	800	160	160	160	160	160
Pêcher	1 150	230	230	230	230	230
Prunier	180	36	36	36	36	36
Grenadier	250	50	50	50	50	50
Figuier	150	30	30	30	30	30